

# BILAN 2022



## ZONE DE POLICE ORNEAU-MEHAIGNE

5304

Arrondissement de NAMUR  
Zone de police 5304 ORNEAU-MEHAIGNE  
Chaussée de Tirlemont, 105  
5030 GEMBLOUX  
Tél. : 081/620.540  
Fax : 081/620.541  
<https://www.police.be/5304/>

Gembloux - Eghezée - La Bruyère

# Introduction

Après ma prise de fonction en tant que Chef de Corps en février 2021 et une phase d'observation qui s'en est suivie, les premiers projets de modernisation de nos procédures de travail se sont concrétisés en 2022.

J'aurai l'occasion de revenir dans le présent bilan sur l'implémentation du système de prise de rendez-vous en ligne (page 11), sur l'utilisation de la fonctionnalité WOCODO pour les enquêtes de domicile (page 12), ainsi que sur le recours aux logiciels d'IMIO pour la gestion délibérations (Ai.Délib) et des pièces administratives (Ai.Docs) par la Direction du Personnel et de la Logistique (pages 38 et 52).

L'année 2022 (qualifiée notamment de « post-covid ») a également été marquée par le retour de très nombreux événements organisés aussi bien sur le territoire de notre zone qu'en dehors. Nous avons dû encadrer ces événements en fournissant du personnel policier en grand nombre. Par ailleurs, des faits criminels graves ont été commis sur notre territoire, engendrant une quantité de travail substantielle pour nos enquêteurs.

L'année passée, je mettais en exergue quelques difficultés de capacité au sein du Service Intervention. Les efforts en matière de recrutement ont été soutenus et pas moins de 10 membres du personnel ont rejoint les rangs de ce service d'urgence (remplacements de départs). Malheureusement, c'est le Service Proximité qui a été impacté en 2022 par un absentéisme conséquent pour cause d'accidents dans la sphère privée et de maladies graves et de longue durée. Cette situation de pénurie a de nouveau imposé au personnel présent un volume de travail très élevé.

Malgré tout, je tiens à saluer le soutien de nos autorités en termes de recrutement et à les en remercier, également pour leur confiance en nos services. La politique de recrutement sera légèrement différente en 2023 à cause d'un contexte économique compliqué, j'y reviendrai ...

Le bilan des activités que vous avez sous les yeux se divise en deux grandes parties, l'une comprenant des statistiques, l'autre proposant des commentaires axés sur nos fonctionnalités. Ce bilan 2022, réalisé grâce au recueil des données de notre gestionnaire fonctionnel, a été rédigé en collaboration avec les différents chefs de service et mis en forme par la Secrétaire de Direction Véronique MARINNE. Je tiens à les en remercier, ainsi que l'ensemble des membres du personnel pour tout le travail réalisé en 2022.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture !

**CDP Christophe ROMBOUX**  
**Chef de Corps**

# 1. Les statistiques

## REMARQUE PRELIMINAIRE

Au bureau, l'activité policière relative uniquement à des tâches de rédaction est conséquente. Au quotidien, les policiers sont confrontés à ce travail d'écriture qui les empêche d'être présents sur le terrain.

Activité globale de REDACTION toutes pièces confondues – Répartition par service.

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Intervention	2660	2154	2207	3746	2985	3155	2609
Quartier	5512	5608	6240	5639	4454	4760	5112
Roulage	11935	9498	6785	6964	1653	859	1319
SER	892	653	785	824	889	804	821
Autres	906	704	552	544	320	485	667
<b>TOTAL</b>	<b>21905</b>	<b>18617</b>	<b>16569</b>	<b>17717</b>	<b>10301</b>	<b>10063</b>	<b>10528</b>

**Commentaire** : Au fil des années, on constate une tendance à la baisse du nombre de pièces en tous genres. Cette tendance s'explique en partie, pour 2020 et 2021, par un certain « ralentissement » des activités à cause de la crise COVID ; et pour 2022, par la mise en œuvre de différents projets de « digitalisation » du travail policier, correspondant à notre volonté affichée de simplification administrative.

## 1.1 - MODULE TRAITEMENT

### PV JUDICIAIRES INITIAUX ET SUBSEQUENTS (NON ROULAGE)

Type de PV	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Initial	3344	3303	3891	3831	3476	3395	3693
Subséquent	2391	2054	2008	2349	2286	2110	2356
<b>Total</b>	<b>5735</b>	<b>5357</b>	<b>5899</b>	<b>6180</b>	<b>5762</b>	<b>5505</b>	<b>6049</b>

### PV JUDICIAIRES INITIAUX – Répartition par commune

Nombre total de PV rédigés pour des faits s'étant déroulés sur le territoire de :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gembloux	1561	1727	1947	1964	1909	1868	1832
Eghezée	903	700	950	882	894	908	730
La Bruyère	356	401	486	399	361	317	393
Communes externes	710	714	508	586	312	302	738
<b>Total</b>	<b>3530</b>	<b>3542</b>	<b>3891</b>	<b>3831</b>	<b>3476</b>	<b>3395</b>	<b>3693</b>

### ACCIDENTS DE ROULAGE (PV INITIAUX ET SUBSEQUENTS)

Type de PV	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Initial	543	585	479	479	341	429	455
Subséquent	320	311	339	313	282	259	292
<b>Total</b>	<b>863</b>	<b>896</b>	<b>818</b>	<b>792</b>	<b>623</b>	<b>688</b>	<b>747</b>

### PV INITIAUX D'ACCIDENTS DE ROULAGE – Répartition par commune

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gembloux	240	247	208	193	124	159	158
Eghezée	138	153	106	90	67	79	97
La Bruyère	56	40	48	30	28	38	40
Communes externes	109	145	117	166	122	153	160
<b>Total</b>	<b>543</b>	<b>585</b>	<b>479</b>	<b>479</b>	<b>341</b>	<b>429</b>	<b>455</b>
<b>Eghezée/Gembloux/La Bruyère</b>							
<b>Tués</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Blessés</b>	<b>138</b>	<b>129</b>	<b>157</b>	<b>138</b>	<b>80</b>	<b>127</b>	<b>119</b>

### PV INITIAUX ET SUBSEQUENTS D'INFRACTIONS DE ROULAGE

Type de PV	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Initial	310	867	954	1391	850	1203	841
Subséquent	1187	1041	706	828	596	628	615
<b>Total</b>	<b>1497</b>	<b>1908</b>	<b>1660</b>	<b>2219</b>	<b>1446</b>	<b>1831</b>	<b>1456</b>

### PV INITIAUX ET SUBSEQUENTS D'EXCES DE VITESSE

Type de PV	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Initial	1126	803	479	518	73	6	2
Subséquent	448	396	362	310	208	181	114
<b>Total</b>	<b>1574</b>	<b>1199</b>	<b>841</b>	<b>828</b>	<b>281</b>	<b>187</b>	<b>116</b>

**Commentaire** : Les chiffres repris dans le tableau ci-dessus correspondent à l'activité propre de la zone en matière de rédaction de PV pour excès de vitesse. Depuis 2020, nous disposons d'une convention avec le CRT (Centre Régional de Traitement des PV pour excès de vitesse) pour la transmission de nos fichiers et la rédaction de nos procès-verbaux découlant des contrôles radar réalisés par notre Service Circulation (voir page 26). En 2022, le CRT a rédigé 8.030 PV pour le compte de notre zone (6.227 PV en 2021).

### PV INITIAUX D'AVERTISSEMENT

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
103	99	113	119	52	85	94

## PERCEPTIONS IMMEDIATES

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
10518	7881	5583	6503	1563	950	1054

**Commentaire** : Ici aussi, la collaboration avec le CRT explique la diminution des PI pour ce qui concerne le volet de la vitesse excessive (voir page 26).

## RAPPORTS ADMINISTRATIFS

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1335	1033	1427	844	450	633	846

## AVERTISSEMENTS EXTERNES

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
280	245	229	231	124	182	166

### 1.2. MODULE INFORMATION

Le module « INFORMATION » est le module d'encodage des demandes d'interventions (appels 101, ...) qui ne nécessitent pas d'office la rédaction d'un procès-verbal, mais bien uniquement la rédaction d'une fiche d'information (= rapport d'intervention).

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gembloux	2579	2622	3020	2912	3100	3171	3203
Eghezée	1314	1401	1429	1376	1270	1289	1238
La Bruyère	576	569	629	704	748	684	717
Non défini	188	185	185	178	118	113	140
<b>Total</b>	<b>4657</b>	<b>4777</b>	<b>5263</b>	<b>5170</b>	<b>5236</b>	<b>5257</b>	<b>5298</b>

### 1.3. MODULE TRAITEMENT ET MODULE INFORMATION

Répartition par commune de l'ensemble des interventions 101 ayant nécessité la rédaction d'un PV (Module Traitement) ou non (Module Information) :

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Gembloux</b>							
<i>Judiciaire</i>	1561	1727	1947	1964	1909	1868	1832
<i>Accidents</i>	240	247	208	193	124	159	158
<i>Informations</i>	2579	2622	3020	2912	3100	3171	3203
<b>Total</b>	<b>4380</b>	<b>4596</b>	<b>5175</b>	<b>5079</b>	<b>5145</b>	<b>5198</b>	<b>5193</b>

<b>Eghezée</b>							
<i>Judiciaire</i>	903	700	950	882	894	908	730
<i>Accidents</i>	138	153	106	90	67	79	97
<i>Informations</i>	1314	1401	1429	1376	1270	1289	1238
<b>Total</b>	<b>2355</b>	<b>2254</b>	<b>2485</b>	<b>2371</b>	<b>2244</b>	<b>2276</b>	<b>2065</b>
<b>La Bruyère</b>							
<i>Judiciaire</i>	356	401	486	399	361	317	393
<i>Accidents</i>	56	40	48	30	28	38	40
<i>Informations</i>	576	569	629	704	748	684	717
<b>Total</b>	<b>988</b>	<b>1010</b>	<b>1163</b>	<b>1141</b>	<b>1143</b>	<b>1039</b>	<b>1150</b>
<b>Gembloux</b>	4380	4596	5175	5079	5145	5198	5193
<b>Eghezée</b>	2355	2254	2485	2371	2244	2276	2065
<b>La Bruyère</b>	988	1010	1163	1141	1143	1039	1150
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>7723</b>	<b>7860</b>	<b>8823</b>	<b>8591</b>	<b>8532</b>	<b>8513</b>	<b>8408</b>

**Commentaire** : Ce tableau récapitulatif met en exergue le nombre total des interventions sollicitées (appels 101) à nos équipes de permanence mobile (8.408 interventions en 2022, soit une moyenne de 23 interventions par jour calendrier), ainsi que sur la répartition géographique globale de celles-ci (61% sur Gembloux ; 25% sur Eghezée ; 14% sur La Bruyère).

#### 1.4. MODULE APOSTILLES

Ce module concerne l'ensemble des demandes de devoirs émanant des magistrats (Parquet, Juges d'Instruction, Juges de la jeunesse, ...). Répartition par commune :

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gembloux	1807	1732	1386	1439	1182	1193	1176
Eghezée	1136	1037	718	858	663	707	674
La Bruyère	636	547	438	395	299	355	343
Non défini ou hors zone	498	421	349	411	332	269	321
<b>TOTAL</b>	<b>4077</b>	<b>3737</b>	<b>2891</b>	<b>3103</b>	<b>2476</b>	<b>2524</b>	<b>2514</b>

Répartition des apostilles par SERVICE :

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Intervention	106	80	55	76	67	62	62
Quartier	2670	2620	2009	2330	1807	1878	1774
Roulage	873	591	410	246	133	103	163
SER	403	359	353	388	398	396	446
Autres	25	87	64	63	71	85	69
<b>TOTAL</b>	<b>4077</b>	<b>3737</b>	<b>2891</b>	<b>3103</b>	<b>2476</b>	<b>2524</b>	<b>2514</b>

**Commentaire** : ce tableau montre que les services les plus sollicités par des demandes de devoirs judiciaires sont le Service Proximité (généralement des demandes d'enquête et d'auditions subséquentes) et le Service Local de Recherche (chargé des enquêtes plus poussées et des différents devoirs inhérents).

## 1.5. MODULE COURRIER

Ce module permet l'encodage en ISLP de tout ce qui ne concerne pas les apostilles, aussi bien en « courrier entrant » qu'en « courrier sortant » (demandes des administrations communales, rapports administratifs, correspondance en tous genres (factures, ...)).

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
COURRIER ENTRANT	11588	11684	11273	11345	9360	9738	6381
COURRIER SORTANT	1662	1626	1565	1091	983	979	1019
<b>TOTAL</b>	<b>13250</b>	<b>13310</b>	<b>12838</b>	<b>12436</b>	<b>10343</b>	<b>10717</b>	<b>7400</b>

**Commentaire** : Une baisse du nombre de courriers encodés en ISLP est constatée. Depuis janvier 2022, s'est opéré un transfert de l'encodage des pièces administratives (in & out) de DPL, de l'ISLP vers le nouveau logiciel d'IMIO : Ai.Docs.

Par ailleurs, les demandes d'enquête de domicile envoyées précédemment par courrier par les communes ne sont plus encodées en ISLP mais sont automatiquement reprises dans la nouvelle application WOCODO.

Répartition par commune – Courrier entrant :

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gembloux	3734	3413	3611	3332	2636	3055	1345
Eghezée	1718	1663	1526	1630	1171	1485	1280
La Bruyère	1020	800	877	774	618	708	751
Autres	5116	5808	5259	5609	4935	4490	3005
<b>Total</b>	<b>11588</b>	<b>11684</b>	<b>11273</b>	<b>11345</b>	<b>9360</b>	<b>9738</b>	<b>6381</b>

Répartition des courriers entrant/sortant par service :

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Intervention	354	379	264	312	185	90	60
Quartier	7610	7483	7495	7005	5984	6906	5707
Roulage	1385	1486	1630	2018	1533	1864	1313
SER	126	84	431	356	131	90	45
Autres (DPL, ...)	3775	3878	3018	2745	2510	1767	275
<b>TOTAL</b>	<b>13250</b>	<b>13310</b>	<b>12838</b>	<b>12436</b>	<b>10343</b>	<b>10717</b>	<b>7400</b>

## 1.6. DIVERS - STATISTIQUES DE CRIMINALITE

### VOLS DANS HABITATIONS (+ les tentatives)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gembloux	146	134	242	218	115	141	135
Eghezée	115	91	94	99	57	38	41
La Bruyère	62	63	65	78	39	34	66
<b>TOTAL</b>	<b>323</b>	<b>288</b>	<b>401</b>	<b>395</b>	<b>211</b>	<b>213</b>	<b>242</b>
+ les tentatives	108	88	106	124	63	71	89

**Commentaire** : La problématique des cambriolages représente toujours un des principaux phénomènes criminels sur le territoire de notre zone de police. Les statistiques en cette matière ont fort diminué en 2020 et 2021, pendant la crise sanitaire, grâce aux différentes mesures de confinement. Depuis la fin des mesures COVID et la reprise de la « vie normale », une très légère hausse des cambriolages est à constater.

### VOLS DANS VEHICULES (+ les tentatives)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gembloux	77	59	52	27	28	19	45
Eghezée	40	30	29	58	20	18	10
La Bruyère	23	16	25	17	10	14	13
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>105</b>	<b>106</b>	<b>102</b>	<b>58</b>	<b>51</b>	<b>68</b>
+ les tentatives	26	23	15	23	19	6	13

### VOLS DE VEHICULES (+ les tentatives)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gembloux	17	18	23	13	13	7	8
Eghezée	7	9	5	7	4	1	4
La Bruyère	7	8	5	5	6	4	10
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>22</b>
+ les tentatives	5	5	0	3	2	2	2

### STUPEFIANTS (nombre PV rédigés)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gembloux	14	29	23	38	28	29	27
Eghezée	12	6	7	8	13	19	8
La Bruyère	2	6	6	4	7	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>41</b>	<b>36</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>53</b>	<b>40</b>



VIOLENCES INTRAFAMILIALES (nombre de dossiers)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	125	115	119	176	163	91	138

**1.7. SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES (SAC)**

Nombre de PV rédigés :

JUDICIAIRE

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Gembloux	123	165	119	75	96
Eghezée	47	69	44	50	56
La Bruyère	9	13	11	15	21
TOTAL	179	247	174	140	173

CIRCULATION (arrêts et stationnements)

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Gembloux	446	564	280	438	302
Eghezée	239	483	306	388	239
La Bruyère	6	22	8	86	7
TOTAL	691	1069	594	912	548

## 2. Les fonctionnalités

### 2.1. LE SERVICE PROXIMITE

#### 2.1.1. Liminaire

A la création de la zone de police, le choix a été fait de confier au Service Proximité, les fonctionnalités « Accueil » et « Police de quartier ».

Dans les faits, le Service Quartier est également sollicité dans l'exécution de tâches diverses. Nous relevons notamment :

- Services « HYCAP » (renforts extérieurs) : 407 heures.
- Services d'ordre (renforts pour des festivités locales) : 361 heures.
- Renforts permanences mobiles : 177 heures.
- Contrôles routiers : 146 heures.
- Gardes contactable/rappelable les week-ends et jours fériés : 704 heures.
- Transferts détenus : 25 heures.

Le total de ces prestations « hors quartier » représente 1.820 heures/an. Quant à la fonctionnalité « Accueil », les agents de quartier y ont consacré 6.448 heures/an.

Cette année 2022 a été marquée par de nombreuses absences pour cause de maladie. Les sites de Gembloux et La Bruyère ont principalement été impactés. Depuis plusieurs mois, plusieurs collègues travaillent à mi-temps médical.

Les policiers de quartier ont consacré 95 heures de leur temps à faire du sport, en-dehors des séances prévues par la GPI 48.

Les agents de quartier ont une charge de travail importante (voir infra). Lorsqu'ils quittent le commissariat, ils emportent avec eux toute une série de « devoirs » à effectuer tels que les enquêtes relatives à la constatation de la réalité de la résidence, les vérifications « i+belgium » (surveillance des libérés conditionnels), certaines apostilles (devoirs sollicités par le Parquet), etc. Bref, ils effectuent des missions sollicitées tant par les autorités administratives que judiciaires.

#### 2.1.2. Le personnel spécialisé

La police de proximité, ce sont également des agents spécialisés dans différentes matières.

**Techno-prévention** : 6 conseillers en prévention des vols : la priorité est donnée à la sécurisation des habitations contre les vols. C'est ainsi que les conseillers animent des séances d'information (séances « tupperware ») et réalisent des diagnostics personnalisés. Mais ils organisent aussi des opérations de marquage de vélos et de remorques en collaboration avec des partenaires externes (Communes, BEP, ProVelo). Ils animent également des séances de prévention contre la cybercriminalité.

**Armes** : 3 policiers référents « armes » : ils font passer les tests théoriques aux citoyens et réalisent les enquêtes de moralité approfondies pour tout nouvel acquéreur. Plus généralement, ils sont chargés de veiller à la bonne application de la loi sur les armes et de ses nombreux arrêtés.

**Environnement/Urbanisme/Bien-être animal** : la complexité de ces réglementations nécessite des connaissances particulières. L'Inspecteur principal en charge de ces matières a suivi des formations et a développé un important réseau de personnes de contact. Des partenariats ont été développés.

**Discrimination/Délits de haine** : un collègue inspecteur a suivi une formation dans le cadre de la recherche et de la poursuite en matière de discrimination et de délits de haine en ce compris les discriminations fondées sur le sexe.

### **2.1.3. L'accueil**

Les agents de quartier accueillent les citoyens et répondent aux appels téléphoniques. Ils rédigent également les procès-verbaux et les documents administratifs (attestations, signalements, ...) relatifs aux plaintes déposées.

A Gembloux, la plupart du temps, c'est un membre du personnel administratif (CaLog) qui assure l'accueil. Il filtre également les appels téléphoniques et reçoit des citoyens qui se présentent au commissariat au profit des différents services de la zone de police.

En 2022, 6 agents de quartier ont suivi une formation « Accueil ». Cette formation est obligatoire pour tous les inspecteurs de quartier et le personnel administratif qui assurent l'accueil.

En 2022, 6.228 citoyens se sont présentés à l'accueil (4.250 au commissariat de Gembloux, 1.376 à Eghezée et 602 à La Bruyère).

6.448 heures ont été prestées (planton/accueil/téléphone) ce qui correspond à 5 équivalents temps plein (ETP) par an.

A noter que depuis ce mois de septembre 2022, les plaintes à l'accueil se font sur rendez-vous (<https://www.police.be/5304/>) grâce à un nouveau logiciel de la société APPOINT. Deux avantages majeurs à cette nouvelle pratique : d'une part le citoyen choisit le moment qui lui convient le mieux et d'autre part, on réduit au maximum le temps d'attente en nos locaux.

Après 4 mois d'utilisation, nous pouvons indiquer que ce nouvel agenda électronique constitue une véritable avancée dans l'amélioration de la qualité de l'accueil dans notre zone de police.

En chiffres, cela donne :

845 rendez-vous (518 à Gembloux, 255 à Eghezée et 72 à La Bruyère).

Actuellement, 79% des rendez-vous sont encodés par la zone de police et 21% par les citoyens.

## **2.1.4. Les missions principales de la Police de Quartier**

### **a) Les apostilles**

Les parquets et les zones de police (EPO\*) transmettent leurs demandes aux zones de police sous la forme « d’apostilles ». Il s’agit le plus souvent de procéder aux auditions de personnes ou d’effectuer des devoirs d’enquête.

Le Sv Proximité a reçu 1.890 apostilles en 2022 (1.021/Gembloux, 606/Eghezée et 263/La Bruyère).

Dans le traitement des apostilles de roulage, le service quartier Gembloux a pu compter sur le soutien du service circulation pour faire face au manque de personnel.

*\* EPO : « enquête policière d’office » = traitement autonome policier – une zone de police transmet directement une demande à une autre zone de police qui y satisfait (auditions, ...) et qui lui adresse un PV subséquent sans passer par le Parquet.*

### **b) Les enquêtes de domicile**

De l’enquête préalable à l’inscription d’une personne à une adresse déterminée, à la radiation d’office, en passant par la fraude sociale au domicile, l’agent de quartier gère toutes les problématiques qui touchent, de près ou de loin, au domicile. En 2022, plus de 4.105 dossiers ont été traités par les agents de quartier.

A noter que depuis quelques mois, la zone de police, en partenariat avec les services population des communes, a mis en place la procédure « WOCODO » (Woonst Contrôles Domiciles). Cette procédure s’inscrit dans le cadre de la simplification administrative et de la digitalisation du travail policier. En effet, nous tentons de simplifier au maximum les processus de travail par le biais d’une plus grande digitalisation. WOCODO fait partie d’un nouvel environnement de travail qui se nomme « FOCUS ».

Dorénavant, les enquêtes de police en matière de domicile sont donc digitalisées ; grâce à l’utilisation de programmes compatibles, la demande de changement d’adresse qui est encodées par le service population est immédiatement transmise au service de police qui reçoit le formulaire d’enquête sur des tablettes ou des smartphones. Le gain de temps est significatif (plusieurs jours). L’agent de quartier utilise ces nouveaux supports pour effectuer son enquête. Au-delà du gain de temps que cela représente, nous participons également au mouvement « paperless » qui se traduit, dans la pratique, par une digitalisation croissante des entreprises, aussi bien dans le secteur public que privé. En 2022, 30% des enquêtes ont été réalisées de cette manière, et ce n’est qu’un début ...

### **c) L’assistance aux huissiers de Justice**

La mission de la police est de protéger l’huissier de justice durant une intervention. Nous avons été sollicités dans le cadre de 38 expulsions, 236 ouvertures de portes et 126 demandes de vérification de domicile.

#### **d) Les demandes de renseignements/enquêtes**

Les citoyens, ainsi que différents services, sollicitent fréquemment la police. Les raisons sont très diversifiées.

C'est ainsi que nous avons reçu :

- 179 demandes de vérifications dans le cadre de la délivrance des extraits de casier judiciaire (modèle n°3 – métiers comprenant des contacts avec des mineurs) ;
- 118 vérifications pour le Service Général du Renseignement et de la Sécurité de l'armée ;
- 81 vérifications pour la Sûreté de l'Etat.

#### **e) La surveillance des libérés conditionnels**

Une plateforme digitalisée (« i+ belgium ») permet de recevoir, dans les 24 heures, des informations sur les condamnés libérés sous conditions.

Les policiers de quartier sont chargés de la surveillance et du suivi de ces personnes.

Ils doivent notamment :

- vérifier la réalité de la résidence du libéré conditionnel ;
- rappeler les conditions et, au besoin, les lui expliquer ;
- insérer dans le logiciel les informations relatives à de nouvelles infractions ainsi que le non-respect des conditions (+ la rédaction des PV nécessaires).

Actuellement, nous dénombrons 110 libérés conditionnels à Gembloux, 91 à Eghezée et 25 à La Bruyère, soit un total de 226 personnes à surveiller au sein de la zone de police.

A noter que la plate-forme FOCUS sera prochainement utilisée pour la surveillance des libérés conditionnels. En effet, le programme PSC (Personnes Sous Conditions) est mis à la disposition des zones de police pour accomplir les missions décrites supra. Cet objectif doit être atteint pour le premier trimestre de l'année 2023 car l'accès à « i+ belgium » sera prochainement interrompu.

#### **f) Gestion des dossiers « Armes à feu »**

En cette matière, les 3 policiers référents « armes » sont notamment chargés de faire passer les tests théoriques aux futurs acquéreurs et d'assurer les enquêtes de moralité. Il s'agit d'un travail administratif assez lourd.

En l'absence du référent « armes » à La Bruyère, les collègues de Gembloux et d'Eghezée se sont répartis équitablement la charge de travail ainsi que le directeur du service.

En 2022, la zone de police a reçu environ 352 « dossiers » relatifs aux armes. Les demandes émanent principalement du Gouvernement provincial qui sollicite des vérifications ou des enquêtes dans les domaines suivants :

- nouveaux acquéreurs d'armes à feu (enquêtes de moralité) ;

- vérification des armes (cartes européennes, modèles n°9) ;
- remise des modèles n°4 ;
- contrôle du stand de tir à Gembloux.

Les trois responsables reçoivent également les fiches « décès » transmises par les communes. Une vérification est réalisée dans le Registre Central des Armes (RCA) et lorsque le résultat est positif, le policier doit prendre contact avec le(s) héritier(s) afin de régulariser la situation administrative des armes. En 2022, 208 fiches « décès » ont été réceptionnées.

### **g) Techno-prévention**

Les réunions de « prévention des vols dans habitations » (communément appelées « réunions tupperware ») ont été prévues mais le succès fut très mitigé. Il faut noter que durant la période COVID, les vols dans les habitations ont diminué de manière spectaculaire. Les citoyens se sentent peut-être moins concernés par ce phénomène qui reprend pourtant vigueur. L'équipe composée d'un INPP (par ailleurs chef poste du service Proximité à Gembloux et mentor) et de 5 INP, a privilégié de nouvelles actions.

Il est également interpellant de constater que suite à quelques faits de cambriolages, plusieurs contacts avec des victimes de vols qualifiés dans habitations (VQH) ont été pris à LA BRUYERE, mais nous n'avons reçu aucune demande d'intervention des Conseillers en Techno-Prévention. Pareillement, à EGHEZEE, plusieurs courriers ont été envoyés aux victimes de VQH ; aucun retour vers nos services.

La zone de police utilise volontiers les réseaux sociaux (page Facebook de la zone de police) pour annoncer les actions entreprises par les conseillers en prévention.

A noter également la très bonne collaboration avec des partenaires externes comme les administrations communales, l'ASBL ProVelo, le gouvernement provincial, etc.

#### Compte-rendu des actions menées en 2022 :

- Le 21/02/2022 : séance TUP « vol habitation » à LA BRUYERE - 6 personnes présentes.
- Le 29/03/2022 : opération marquage de vélos à la gare de GEMBLOUX - 67 vélos marqués.
- Le 14/05/2022 : opération marquage de vélos dans le centre de GEMBLOUX avec l'ASBL PRO-VELO - 55 vélos marqués.
- Le 23/06/2022 : opération marquage de remorques à EGHEZEE - 17 remorques marquées.
- Le 29/06/2022 : opération marquage de vélos dans le centre de GEMBLOUX avec l'ASBL PRO-VELO - 20 vélos marqués.
- Le 10/07/2022 : opération marquage de vélos à EGHEZEE - 151 vélos marqués.
- Le 15/08/2022 : séance TUP « vol habitation » à CORROY-LE-CHATEAU - 8 personnes présentes.

- Le 15/08/2022 : opération marquage de vélos lors de la Transbruyéroise à MEUX.
- Le 11/09/2022 : stand CTP portes ouvertes Sv incendie GEMBLOUX.
- Le 17/09/2022 : partenariat marquage de vélos à FERNELMONT - 35 vélos marqués.
- Le 18/10/2022 : séance TUP GEMBLOUX « vol habitation » - 2 personnes présentes.
- Le 19/10/2022 : opération marquage de vélos dans le centre de GEMBLOUX à la FAC avec l'ASBL PRO-VELO - 45 vélos marqués.
- Octobre 2022 : action affichage aux cimetières de la ZP « prévention vols dans les véhicules » (pas de vol constaté cette année).
- Les 08 et 25/11/2022 : recyclage des Conseillers en Techno-Prévention (CTP) à l'académie de NAMUR.
- Le 08/12/2022 : opération marquage de vélos « Dring-Drink » avec l'ASBL PRO-VELO.
- Durant l'année 5 vélos ont été marqués au commissariat de GEMBLOUX, ainsi que 7 vélos et 2 remorques au commissariat d'EGHEZEE.

## **h) Environnement / Urbanisme / Bien-être animal**

En matière d'environnement, urbanisme et BEA, nous pouvons mettre en avant nos partenariats externes et internes, facilitant l'organisation de contrôles pluridisciplinaires :

- SPW : Département de la Police et des Contrôles (DPC), Unité Bien-être Animal (UBE), Département de la Nature et des Forêts (DNF), Service Salubrité... ;
- les services « Urbanisme » et « Environnement » de nos 3 communes ;
- le service « Fraude » d'ORES ;
- le service incendie de la zone NAGE ;
- les Sv Intervention, Roulage et Proximité de la ZP + les Stagiaires AINP(P).

Un Inspecteur principal du service quartier, bien que généraliste, est le référent en ces matières. Il prend part à des formations, assure le suivi de certains dossiers et donne des conseils et/ou des instructions aux collègues qui constatent des infractions.

L'INPP a rédigé 40 procès-verbaux initiaux en matière d'urbanisme, d'environnement et de bien-être animal. Il est également « point de contact recrutement » pour les citoyens qui sont désireux « d'entrer à la police » et occupe la fonction de « mentor » pour les aspirants inspecteurs principaux.

### **2.1.5. Les autres missions**

Les agents de quartier participent également aux actions de sécurisation, aux services d'ordre et aux contrôles routiers. Ils ont été sollicités pour effectuer des prestations au profit du Service Intervention (permanences mobiles, services appui, ...) mais également au profit d'autres zones de police (renforts HYCAP, ...).

Ils assurent également une garde « contactable/rappelable » tous les week-ends (du vendredi soir au lundi matin) et les jours fériés. Durant cette garde, ils sont susceptibles d'être rappelés au commissariat pour y assurer la surveillance d'un détenu et exécuter les devoirs afférents à la privation de liberté.

### **2.1.6. La rédaction des procès-verbaux et des fiches d'information**

En 2022, les agents de proximité ont rédigé 5.112 procès-verbaux. Certains procès-verbaux sont rédigés en quelques minutes (vol d'un portefeuille), d'autres peuvent prendre beaucoup plus de temps car ils nécessitent des suites d'enquêtes (harcèlement, fraude informatique, coups et blessures, accidents avec délit de fuite, ...).

1.166 fiches d'information ont été rédigées. Ces documents contiennent d'une part des renseignements qui n'ont pas nécessité la rédaction d'un procès-verbal et d'autre part les « EpolPlaintes » ([www.police-on-web.be](http://www.police-on-web.be)).

Il s'agit d'un guichet digital sur le WEB mis à la disposition des citoyens pour une déclaration non urgente. La plainte est réceptionnée par la zone de police du lieu du domicile du plaignant et fait l'objet d'un traitement non urgent, uniquement pendant les jours ouvrables et pendant les heures de bureau. En 2022, la zone de police a reçu 140 « EpolPlaintes ».

### **2.1.7. Les formations**

La zone de police encourage les membres du personnel à participer à différentes formations, que ce soit dans le cadre d'une mise à niveau ou d'un avancement barémique. Il peut s'agir de formations professionnelles pour s'adapter à son poste mais aussi pour acquérir de nouvelles compétences.

Certaines formations sont imposées. C'est le cas pour :

- « i+ belgium » (suivi des libérés conditionnels) ;
- la réglementation relative à la tenue des registres de la population et des étrangers (notamment les enquêtes de domicile).

Il est important pour l'organisation de maintenir un certain niveau de compétence et de permettre aux membres du personnel de s'épanouir dans un domaine qui les intéresse.

Certains policiers du Service Proximité sont formateurs :

- un INP formateur GPI 48 (formation et entraînement en maîtrise de la violence des membres du cadre opérationnel des services de police) ;
- un CP formateur PSC (suivi des libérés conditionnels », « SAC » (sanctions administratives communales), fraude sociale au domicile, Office 365).

Notons également la réunion qui a rassemblé Monsieur le Juge de Paix du canton de Gembloux et les agents de quartier le 30 septembre 2022.

Le juge de paix est le juge le plus proche du citoyen et s'occupe seulement d'affaires civiles que l'on pourrait qualifier de « privées » pour les citoyens (par exemple des conflits de voisinage, des conflits en matière de contrat de bail, des petits montants de factures impayées, la protection des personnes vulnérables...). Le citoyen ne peut donc pas s'adresser à lui pour des affaires pénales ou fiscales par exemple. Le Juge de Paix constitue un partenaire externe incontournable et important.



### **2.1.8. FOCUS – La digitalisation des procédures policières.**



L'année passée, nous indiquions dans notre compte-rendu annuel : « *En 2022, l'objectif du Service Proximité est de mettre en œuvre le projet WOCODO (Woonst Contrôles Domiciles). Il s'agit d'une application qui permettra aux policiers de proximité d'effectuer les enquêtes domicile de manière totalement électronique. Un partenariat avec les communes a été mis en place* ».

L'objectif est atteint pour les communes de Gembloux et Eghezée puisque « WOCODO » est utilisé dans ces deux communes. La commune de La Bruyère a d'ores et déjà marqué son accord quant à l'utilisation de cette nouvelle procédure de travail dès que leurs problèmes techniques seront levés.

Le prochain « challenge » pour le service proximité consistera à digitaliser les procédures de travail dans le cadre de la surveillance des libérés conditionnels. En effet, l'application PSC (Personnes Sous Conditions) est dorénavant accessible via la plate-forme FOCUS.

De cette manière, le service quartier se positionne comme un élément moteur dans le cadre du développement des procédures digitalisées.

## 2.2. LE SERVICE D'AIDE POLICIERE AUX VICTIMES

### 2.2.1. Nombre de dossiers traités

Année	Nbre de dossiers
2011	119*
2012	258
2013	242
2014	262
2015	254
2016	203
2017	251
2018	153**
2019	142***
2020	213
2021	245
2022	243

\* à partir du 01.07.2011 jusqu'au 31.12.2011

\*\* baisse due aux congés de notre assistante sociale dans le cadre de sa grossesse

\*\*\* baisse due au congé de maternité de notre assistante sociale

### 2.2.2. Nature des interventions en 2022

Nature des interventions	Dossiers
Accident de la route	3
Accident mortel	4
Agression	7
Aide et protection de la jeunesse	29
Aide sociale	2
Addiction	4
Avis à la famille	8
Différends familiaux (hors coups)	39
Escroquerie	6
Harcèlement	9
Incendie	5
Maladie mentale	12
Mœurs	15
Séparation/Divorce	13
Soutien face à un décès	15
Tentative de suicide/Suicide	12
Violence intrafamiliale	38
Vol avec violence	4
Vol dans habitation	17
<b>Total</b>	<b>243</b>

Concernant la nature des interventions, tout comme pour les années précédentes, il y a principalement 3 types de dossiers pour lesquels l'assistante sociale est intervenue plus particulièrement en 2022 :

- Violences intrafamiliales : 15,6 %
- Différends familiaux (hors coups) : 14,8 %
- Aide et protection de la jeunesse : 11,9 %

Comme chaque année, les dossiers de violences intrafamiliales sont des dossiers pour lesquels l'assistante sociale intervient régulièrement et consciencieusement.

Les différends familiaux sont des dossiers fréquents ; ils font partie du quotidien. Dans cette analyse, on distingue « différend familial » et « violence intrafamiliale ». Cette nuance est apportée lorsqu'il y a une dominance d'un partenaire sur l'autre. Lorsque la relation est inégale et que ces violences ont lieu depuis un certain temps, nous parlerons alors de violences intrafamiliales. Les situations liées à l'aide et à la protection de la jeunesse sont relativement importantes. Cette catégorie comprend les dossiers de mineurs en danger, indiscipline, fugues, etc. Les dossiers liés à un décès (annonces de mauvaises nouvelles, accidents mortels, suicides, etc.) restent, également et malheureusement, des dossiers fréquemment traités.

### **2.2.3. Données relatives aux victimes**

Genre :

Masculin	91
Féminin	152
<b>Total</b>	<b>243</b>

Age :

Moins de 18 ans	35
Entre 18 et 65 ans	179
Plus de 65 ans	29
<b>Total</b>	<b>243</b>

Répartition des dossiers par commune :

Gembloux	144
La Bruyère	35
Eghezée	61
Autre commune	3
<b>Total</b>	<b>243</b>

Pour ce qui concerne les données relatives aux victimes, on note que les interventions du SAPV concernent une majorité de femmes (62,5 % - contre 37 % d'hommes). Cette observation n'est pas différente de celle des années précédentes.

Au niveau de la répartition géographique, la plupart des victimes résident à Gembloux (59 % d'entre elles). Une partie importante des interventions ont également lieu sur Eghezée (25 %). Cette observation paraît logique compte tenu du nombre d'habitants répartis sur les différentes communes.

Le SAPV intervient aussi pour des personnes de communes extérieures. Cela s'explique par le fait qu'elles ont majoritairement été victimes de faits qui se sont produits sur notre zone ou qu'elles sont venues déposer plainte auprès de l'accueil de notre Zone.

Enfin, un rôle de garde étant instauré, notre assistante sociale intervient également, ponctuellement, sur les communes d'autres zones (voir ci-dessous).

#### **2.2.4. Origine de la demande**

Dossiers orientés par un policier de la zone pour une prise en charge :

Rappels	7
Intervention	136
SLR	11
Proximité	39
Accueil	29

Autres demandes :

Victime ou ses proches	13
Autre zone de police	8

<b>Total</b>	<b>243</b>
--------------	------------

Il est normal d'observer que les interventions prises en charge par le SAPV sont orientées, pour une majorité de cas, par le Service Intervention (56 %). Ce sont en effet des acteurs de première ligne qui interviennent en temps de crise, lors de situations de victimisation.

Cette année, l'assistante sociale a été rappelée 7 fois en dehors des heures de service : 5 fois par notre zone et 2 fois pas la zone de police Samsom.

#### **2.2.5. Types d'interventions/Missions**

1 intervention	127
Entre 2 et 5 entretiens	95
Plus de 5 entretiens	21
<b>Total</b>	<b>243</b>

Les missions du SAPV sont principalement l'accueil, l'écoute, la première assistance et l'information. La mission de relais est également très importante.

Le service d'assistance policière aux victimes étant un service de première ligne, ne faisant pas de travail de type thérapeutique, seulement 9 % des victimes bénéficieront d'un suivi de plus longue durée.

En ce qui concerne la durée de l'intervention, 52% des victimes consultent le service à une seule reprise tandis que 39% d'entre elles auront besoin de plusieurs entretiens afin de régler leur situation au mieux.

L'intervention du SAPV en temps de crise est importante mais, ne faisant pas de travail thérapeutique, l'assistante sociale ne manque pas de clarifier les situations avec les victimes et/ou proches. Cela permet une orientation relativement rapide vers un service spécialisé.

Ceci explique que 127 dossiers ont nécessité uniquement une intervention, une première écoute et un premier soutien. Toutefois, cela ne veut pas dire que l'intervention de l'assistante sociale se termine : plusieurs reprises de contacts sont automatiquement effectuées afin de s'enquérir de l'évolution de la situation ainsi que du besoin éventuel des victimes de la rencontrer à nouveau.

Voici une liste, non exhaustive des partenaires vers lesquels sont orientées les victimes :

- Service d'accueil des victimes du parquet
- Service d'aide aux victimes de la région wallonne
- Service d'aide à la jeunesse
- Service de protection judiciaire
- Service de santé mentale de la ville de Gembloux
- Centres PMS
- Maisons d'accueil pour femmes en difficulté
- Maisons d'accueil pour hommes en difficulté
- Maisons d'accueil pour familles en difficulté
- Espace papillon spécialisé dans le deuil chez les enfants
- CPAS
- Pompes funèbres
- Centres de plannings familiaux
- Notaires
- Avocats
- Service « Un pass dans l'impasse » spécialisé dans la problématique du suicide
- ...

### **2.2.6. Mission d'information des fonctionnaires de police**

Au quotidien, lors des réunions matinales avec le Service Intervention, l'assistante sociale communique des informations en lien avec l'assistance policière aux victimes (nouvelles circulaires, fonctionnement interne, ...).

Notre assistance sociale se montre également extrêmement disponible envers les fonctionnaires de police pour toute question ou interpellation concernant l'assistance aux victimes ou l'aide sociale en général. Soulignons la réalisation de résumés en lien avec l'aide aux victimes transférés aux collègues par mail.

### **2.2.7. Enquêtes familiales**

Depuis octobre 2017, l'assistante sociale a reçu comme mission supplémentaire de réaliser les enquêtes sociales/familiales en collaboration avec l'agent de quartier territorialement compétent. Ensemble, ils réalisent l'enquête et l'assistante sociale rédige le rapport (rapport détaillé + dossier photos).

L'agent de quartier fait un procès-verbal relatant les données BNG et ISLP concernant la famille. La collaboration entre SAPV et les agents de quartier est bénéfique.

En 2022, 39 enquêtes sociales ont été réalisées.

### **2.2.8. Activités diverses**

- Réunions de coordination avec les différents services d'aide aux victimes de l'arrondissement de Namur.
- Supervisions encadrées par Madame ALLAEYS, psychologue au stressteam.
- Le 26/04/2022 : formation dispensée par la Commissaire Denis sur « Le traitement de l'information policière opérationnelle par le personnel CaLog ».
- Les 05 et 06/05/2022 : formation organisée par la coordination et dispensée par Delphine BAULOYE (Pédopsychologue) sur « L'enfant et l'adolescent tyrannique/harcèlement ».

### **2.2.9. Perspectives pour 2023**

- Continuer à assurer une bonne gestion des dossiers individuels.
- Suivre des formations sur diverses problématiques.
- Poursuivre la collaboration avec les SAPV des différentes zones de police (SamSom, SaMeu, Les Arches). En effet, cet accord permet de faire preuve de plus de disponibilité en étant de garde une semaine sur 4. De plus, dans l'éventualité où l'une d'entre elles tombe malade ou autre, il y a un soutien mutuel et des solutions sont rapidement trouvées.

## **2.3. LE SERVICE INTERVENTION**

### **2.3.1. Liminaire**

Le Service Intervention, basé au commissariat central de Gembloux (Sauvenière), était composé, au 1er janvier 2022, de 29 inspecteurs (INP), de 2 inspecteurs principaux (INPP), d'une assistante sociale (SAPV), d'une assistante administrative et d'un commissaire de police (CP).

Durant l'année 2022, l'effectif policier a été complété par l'arrivée de 2 INPP supplémentaires (le cadre moyen est désormais complet) et d'un INP, ce qui porte le nombre des inspecteurs à 30 (sur un effectif souhaité de 32).

Les missions prioritaires du Service Intervention telles que définies dans la Circulaire PLP 10 restent bien évidemment la mise en place d'équipes d'intervention permanentes.

Celles-ci sont prioritairement chargées d'apporter une réponse adéquate aux appels 101 nécessitant une intervention policière sur place dans les plus brefs délais (interventions urgentes). Hors intervention urgente, elles sont également appelées à donner la suite voulue, dans les meilleurs délais et si cela est nécessaire, aux demandes d'intervention non urgentes leur adressées.

Hormis ces missions d'intervention, les membres du personnel sont tenus de participer à des missions de circulation (planifiées ou non), des activités de prévention, des services d'ordre locaux ou extérieurs à la zone de police, des formations (internes et externes), etc. Les membres du personnel disposent dans leur emploi du temps de journées destinées à leur administration (rédaction de procès-verbaux, rapports, documents, etc.).

### **2.3.2. Mission prioritaire**

En 2022, les membres du Service Intervention ont presté 32.689 heures de permanences mobiles. À cette occasion, les équipes sont actives sur les communes de Gembloux, Eghezée et La Bruyère. Plus de 2.600 procès-verbaux ont été rédigés par les membres du service.

### **2.3.3. Missions préventives**

Hormis les patrouilles réalisées lors des permanences mobiles, les équipes du Service Intervention sont tenues de réaliser d'autres surveillances, telles que les surveillances des habitations des vacanciers et des demandes plus ponctuelles relatives à des problèmes de sécurité (avérés ou non).

En 2022, le service a reçu 111 formulaires de demande de « surveillances habitations vacances » ; 971 passages ont été effectués.

Par ailleurs, 22 « besoins de sécurité » (points critiques à surveiller pendant un mois) ont été enregistrés et 207 passages réalisés en lien avec ces demandes.

#### **2.3.4. Services d'ordre**

En 2022, pour le Service Intervention, 553 heures de prestation ont été dédiées à la gestion des services d'ordre intra et extra zone de police (444 heures en interne et 109 heures en externe). Ce chiffre, anormalement bas en 2020 et 2021 eu égard à la crise sanitaire, repart forcément à la hausse.

#### **2.3.5. Contrôles routiers**

Sont visés dans cette rubrique, les contrôles routiers planifiés hors permanences mobiles.

En 2022, le Service Intervention a presté 101 heures de contrôles planifiés, auxquels il faut ajouter les contrôles routiers exécutés pendant les permanences mobiles.

#### **2.3.6. Formations et maîtrise de la violence (GPI 48)**

En 2022, les membres du Service Intervention ont suivi et donné 716 heures de formation (en interne zone de police et en externe zone). Quatre moniteurs de maîtrise de la violence parmi les six que compte la zone de police sont issus du Service Intervention.

#### **2.3.7. Perspectives**

L'année 2023 sera d'abord marquée par le renforcement de la collaboration entre les INPP et le commissaire du service (tenue de réunions et de groupes de travail). Une attention particulière sera donnée à la modernisation des pratiques de travail (briefings et bulletins de service informatisés, utilisation de l'outil FOCUS, ...), au recrutement et à la sélection des futurs membres du service, ainsi qu'à l'évaluation de nos membres du personnel. Un point d'honneur sera par ailleurs donné à maintenir et poursuivre la saine collaboration entre tous les services de la zone de police.

Deux INP du Service Intervention seront absents du service durant plusieurs mois afin de suivre leur formation de spécialiste maîtrise de la violence (avec arme à feu et sans arme à feu) et ainsi intégrer le pool des moniteurs GPI 48 de la zone.

Le responsable du service poursuivra son engagement en matière de planification d'urgence en suivant des formations et en répercutant l'information auprès des membres du personnel opérationnel de la zone de police.



## **2.4. LE SERVICE CIRCULATION / POLICE ADMINISTRATIVE**

### **2.4.1. Direction – Police Administrative**

Outre la gestion quotidienne de son service, l'officier en charge du Service Circulation est principalement chargé de la gestion du suivi du dossier relatif aux radars fixes, ainsi que de la gestion des dossiers de location du Lidar, le tout en partenariat avec le SPW.

Il participe très fréquemment à diverses réunions (SPW, DCA, réunions préalables à des chantiers, Commissions Consultatives de Circulation Routière, ...).

Ses tâches quotidiennes consistent aussi à analyser et à remettre de très nombreux avis dans le cadre de la délivrance d'arrêtés de police et pour l'organisation d'événements à la demande des administrations communales.

Il est également chargé de la gestion des désignations HYCAP.

### **2.4.2. Encadrement de manifestations et services d'ordre**

Le Service Circulation a encadré plusieurs manifestations diverses (joggings, cérémonies protocolaires, services « marché », désignations HYCAP, courses cyclistes, piste de circulation routière en collaboration avec la province de NAMUR, opérations FIPA alcool/stup, Ops TACO (en partenariat avec la ZP SAMSOM), encadrement des journées vélos au profit de plusieurs écoles de la zone, services d'ordre pour manifestations ou festivités locales, ...).

### **2.4.3. Contrôles de vitesse (radar répressif)**

Nombre de contrôles en 2022 : 283 (pour un total de 654 heures de prestation).

Nombre de véhicules contrôlés : 138.333 véhicules (106.995 véhicules en 2021).

Nous disposons d'une convention avec le CRT (Centre Régional de Traitement des PV pour excès de vitesse) pour la transmission de nos fichiers et la rédaction de nos procès-verbaux découlant des contrôles radar réalisés par notre Service Circulation. Cette convention est mise en application depuis le mois d'Avril 2020.

En 2022, le CRT a rédigé 8.030 PI (perceptions immédiates) pour le compte de notre zone (6.227 PI en 2021).

### **2.4.4. Contrôles d'alcoolémie**

- Nombre de véhicules contrôlés : 599
- Nombre de pré-tests réalisés à l'aide du « sampler » : 482 (469 négatifs et 13 positifs)
- Nombre total d'ETT-ETM : 150
- Nombre d'ETT « safe » n'ayant pas donné lieu à un PV : 136
- Nombre d'ETT « alerte » : 1
- Nombre d'ETT « positif » : 13

Les 860 heures consacrées aux contrôles réalisés dans le cadre de la lutte contre la conduite sous influence sont principalement prestées par le Service Circulation mais pas uniquement car ces contrôles impliquent aussi, de manière transversale, d'autres services de la zone.

#### **2.4.5. Analyse des PV « accidents de roulage »**

En ce qui concerne les accidents s'étant déroulés sur la zone de police, nous en déplorons 354 (contre 335 en 2021).

Ce chiffre de 354 accidents est ventilé comme suit :

- 262 accidents dégâts matériels ;
- 89 accidents avec lésions corporelles (119 personnes blessées) ;
- 3 accidents mortels.

Ventilation des accidents mortels et avec lésions corporelles :

Conducteur, blessé léger	61
Passager, blessé léger	21
Cycliste, blessé léger	12
Motocycliste, blessé léger	6
Piéton, blessé léger	6
Cyclomotoriste, blessé léger	4
Conducteur, blessé grave	3
Motocycliste, blessé grave	2
Cycliste, blessé grave	2
Passager, blessé grave	1
Piéton, blessé grave	1
Conducteur décédé	1
Cycliste, décédé	1
Cyclomotoriste, décédé	1

Ce même chiffre de 354 accidents est ventilé comme suit par communes :

- Gembloux : 189
- Eghezée : 117
- La Bruyère : 48

Le nombre d'accidents sur la zone a légèrement augmenté.

La sortie de la crise sanitaire avec la reprise de la vie sociale et les événements festifs ont probablement eu une incidence par rapport au nombre de véhicules sur les routes et donc un risque accru d'accident par rapport à l'année antérieure.

Nous déplorons malheureusement 3 accidents avec mort d'homme (idem que 2021).

#### **2.4.6. Gestion des véhicules saisis**

En 2022, le service a géré 42 dossiers de saisies pour défaut d'assurance contre 49 pour 2021.

Sur ces 42 saisies, 19 véhicules ont été remis au Finshop de Gembloux (SPF Finances), 22 véhicules ont été régularisés et 1 dossier est toujours en cours.

#### **2.4.7. Divers**

Le Service Circulation prend part à diverses réunions qui touchent de près ou de loin à la mobilité et ou la sécurité routière :

- commissions consultatives circulation routière (CCCR) ;
- plan communal de mobilité ;
- commissions provinciales circulation routière (CPCR) ;
- réunions avec les services « mobilité » des différentes administrations communales ;
- réunions IBSR ;
- réunions avec l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (AWSR) ;
- Etats Généraux de la Sécurité Routière ;
- réunions de coordination avec la police fédérale ;
- réunions chez Monsieur le Gouverneur de la province dans le cadre notamment des courses cyclistes et des rallyes.

Plusieurs membres du Service Circulation ont effectué des permanences mobiles afin de prêter assistance au Service Intervention.

## 2.5. LE SERVICE CONTRÔLE INTERNE / GESTION & DEVELOPPEMENT

### 2.5.1. Contrôle interne

En 2022, 49 dossiers ont concerné le service Contrôle interne :

#### a) Comité P / AIG : 3 dossiers

- 1 courriel du Comité P demandant une enquête par le contrôle interne.
- 1 courriel du Comité P suite à la demande d'un plaignant de rouvrir l'enquête.
- 1 courriel du Comité P pour transmission d'une plainte aux autorités hiérarchiques ou disciplinaires.

Après traitement, 1 dossier a abouti à la conclusion qu'il n'y avait aucun dysfonctionnement et 2 dossiers ont été jugés non fondés.

#### b) Plaintes de citoyens : 9 dossiers

- 1 courriel de plainte d'un citoyen estimant défailante la gestion par nos services de ses plaintes.
- 1 appel d'un citoyen se plaignant de l'attitude de nos services lors d'une intervention.
- 1 courrier de plainte d'un citoyen reprochant plusieurs attitudes déviantes de nos services (harcèlement, agressions physiques, avilissement de son statut, ...).
- 1 courriel d'un citoyen concernant la rédaction d'un PV de roulage.
- 1 plainte dans le cadre de la vie privée.
- 1 courriel d'un citoyen se plaignant de la gestion d'une demande d'intervention.
- 1 appel d'un citoyen dans le cadre d'une intervention de nos services jugée abusive.
- 1 plainte d'un citoyen concernant une intervention de nos services considérant les propos tenus comme inappropriés.
- 1 appel d'un citoyen dénonçant un problème relatif à la vie privée mettant en cause un policier.
- 1 appel d'un citoyen jugeant inappropriée l'attitude d'un policier dans le cadre d'un fait de roulage.

Les 9 plaintes proviennent de 9 citoyens différents. 7 dossiers sont clôturés et ont donné lieu aux conclusions/décisions suivantes :

- 3 plaintes ont abouti à un rappel des normes et bonnes pratiques.
- 4 plaintes ont été jugées non-fondées.

#### c) Dossiers judiciaires : 9 dossiers

- 4 dossiers à charge de policiers pour des faits de coups et blessures volontaires (3 non-membres de la zone et 1 membre de la zone).

- 2 dossiers d'outrages dont un policier de notre zone de police a été victime (publications Facebook).
- 1 dossier VIF (violences à caractère sexuel) à charge d'un policier (non-membre de notre zone).
- 1 dossier de vol simple impliquant des personnes proches d'un policier de notre zone.
- 1 dossier VIF (violences physiques et psychologiques) à charge d'un policier : décision de classement sans suite par le Parquet.

A notre connaissance, hormis le dernier cité, ces différents dossiers sont toujours en cours d'information au niveau des Parquets compétents.

d) Dysfonctionnements internes : 4 dossiers

- 1 dossier relatif à des manquements dans la gestion d'une privation de liberté.
- 1 dossier relatif à des manquements dans la gestion d'une intervention en matière de violences intra-familiales.
- 1 dossier relatif à la transmission d'un PV.
- 1 dossier concernant l'utilisation des banques de données police.

Ces 4 dossiers ont donné lieu aux conclusions/décisions suivantes :

- 1 dossier a abouti à la sanction disciplinaire légère du blâme.
- 1 dossier a abouti à la signification de 2 notes de fonctionnement.
- 1 dossier a abouti à un rappel des règles et procédures.
- 1 dossier n'a abouti à aucune sanction (faute de preuve).

e) Fiche de responsabilité individuelle : 18 fiches

- 8 fiches pour accidents de roulage.
- 5 fiches pour du matériel endommagé.
- 4 fiches pour perte de matériel.
- 1 fiche pour vol de matériel.

Sur ces 18 fiches, 8 fautes légères ont été imputées aux collègues impliqués.

Il est à noter que des dégâts ont été constatés à un véhicule mais aucune fiche de responsabilité individuelle n'a été transmise.

f) Dossiers relatifs aux excès de vitesse et aux infractions de roulage : 2 dossiers

Il s'agit de 2 procès-verbaux pour des excès de vitesse non justifiés avec un véhicule de service.

En cas d'infraction de roulage non justifiée, il est demandé au conducteur de s'acquitter des éventuelles amendes à payer.

g) Signalements d'incidents de sécurité : 4 rapports

- 3 usages de pepper spray.
- 1 usage de l'arme à feu.

En conclusion, la gestion et le traitement de l'ensemble de ces dossiers ont, dans certains cas, donné lieu à l'ouverture d'une procédure administrative.

Voici ce que nous pouvons indiquer pour l'année 2022 :

- 4 enquêtes préalables ont été réalisées.
- 1 procédure disciplinaire a été menée et a débouché sur la prononciation de la sanction légère du blâme.
- 2 notes de fonctionnement ont été adressées aux policiers concernés.
- 4 rappels des normes/règles et bonnes pratiques ont été adressés aux policiers concernés.
- 8 imputations de fautes légères en matière de responsabilité civile ont été décidées.

Le rapport annuel 2022 relatif aux plaintes et dossiers traités par le service Contrôle Interne a été envoyé au Comité P et à l'AIG et ce, via l'application informatique KLFP.

De plus, le compte-rendu de la décision disciplinaire a été transmis au Conseil de discipline.

Le rôle du service Contrôle interne consistant également à souligner ce qui se déroule bien, 36 lettres de félicitations ont été adressées par le Chef de Corps ou les membres de la direction aux membres du personnel concernés et classées dans leur dossier personnel.

### **2.5.2. Gestion et développement**

Durant l'année 2022, l'officier en charge de la Gestion et du développement a participé à diverses (in)formations :

- Formation BD (banques de données) policières.
- Formation Bepad (encodage des événements de police administrative (ordre public)).

L'officier en charge de la Gestion et du développement a aussi procédé aux devoirs suivants :

- Les modifications apportées au ROI relative à l'utilisation de l'armoire intelligente et des caméras de surveillance du commissariat central.
- Le projet de 2 notes de service (caméras de surveillance et gestion des saisies).
- L'encodage de nouvelles banques de données à caractère personnel existantes dans le RegPol (registre des activités de traitement).
- Participation à la plate-forme DPO de l'arrondissement judiciaire de Namur (5 réunions).
- Rédaction de 43 PV des comités de direction.

- Organisation en interne de la formation « Traitement de l'information policière opérationnelle par le cadre Calog ».
- 10 courriels relatifs à des notes de services, bonnes pratiques, rappel de procédure, synthèse de notes du Parquet, ...
- Analyse des faits par semaine.
- Demandes de « logging control ».
- Réponse au questionnaire morphologique 2021.
- Vérifications mensuelles des fiches privations de liberté.
- Participation à différentes réunions administratives.
- En l'absence du gestionnaire fonctionnel, envoi des copies de PV aux autorités demandereses et compétentes.
- EMA (enquêtes de moralité candidats GPI) :
  - Réalisation de 29 enquêtes approfondies de milieu et des antécédents de candidats au sein des services de police.
  - Réponse de 3 demandes de renseignements pour des zones de police.

En outre, notre collaboratrice participe également aux services de garde OPA et OPJ (81 jours en 2022), ce qui l'amène à réaliser et à prendre part à des missions de police administrative et de police judiciaire.

## **2.6. LE SERVICE D'ENQUÊTE (SLR) ET ORDRE PUBLIC**

### **2.6.1. Nombre d'arrestations**

183 personnes ont été inscrites au Registre des privations de liberté (159 en 2021) :

- **107** arrestations judiciaires (100 en 2021)
  - arrestations judiciaires de majeurs : **101** (95 en 2021)
  - arrestations judiciaires de mineurs : **06** (05 en 2021)
  
- **76** arrestations administratives (59 en 2021)

### **2.6.2. Arrestations administratives : analyse**

**32** personnes ont été privées administrativement pour ivresse publique (26 en 2021).

Des solutions alternatives sont toujours recherchées pour éviter la privation de liberté et le placement en cellule de dégrisement mais celles-ci ne sont pas toujours réalisables en raison de l'état (physique) des interpellés ou de la non-disponibilité d'une personne pouvant les prendre en charge.

**14** personnes ont été privées de liberté pour troubles de l'ordre public ou parce qu'ils s'apprêtaient à commettre une infraction (15 en 2021).

**06** personnes ont été interpellées dans le cadre d'une procédure de mise en observation - personne malade mentale (09 en 2021).

En complément, nos services de police interviennent également en renfort des services de secours pour faciliter le transfert du domicile vers un établissement psychiatrique.

**17** interpellations d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire Belge ont été effectuées sur le territoire de notre Zone de Police (10 en 2021).

La présence de « transmigrants », principalement d'origine Erythréenne, reste stable (présence d'environ 8 personnes à LA BRUYERE et une trentaine à GEMBLOUX). Ces ressortissants étrangers ont toujours l'intention de se rendre en Angleterre via les aires autoroutières mais certains seraient à présent enclins à régulariser leur situation en Belgique.

Nous gardons des contacts avec les comités de citoyens qui encadrent ces personnes. Nous remarquons cependant une certaine lassitude, voire un épuisement, chez les bénévoles qui encadrent ces ressortissants étrangers.

Le suivi de ces « transmigrants » est régulièrement analysé en collaboration avec la police Fédérale (DirCo).



### **2.6.3. Arrestations judiciaires : analyse**

**Mandats d'arrêt** : 14 individus ont été placés sous mandat d'arrêt (10 en 2021) :

- 03 pour des ventes de stupéfiants ;
- 02 pour des faits de mœurs ;
- 02 pour des vols avec violence ;
- 05 pour des vols qualifiés dans habitations ;
- 02 pour tentative de meurtre.

**03** suspects ont été mis à disposition du Parquet de Namur et ont fait l'objet d'une procédure de comparution rapide devant le tribunal correctionnel.

En ce qui concerne les vols dans habitations, certains sont liés à des vols de véhicules au départ de l'habitation visitée. Des suspects ont été interpellés dans le cadre d'une première vague de vols de véhicules. Une autre enquête est toujours en cours en collaboration avec nos collègues de la PJF pour une seconde vague de vols.

Globalement, les motifs des arrestations judiciaires sont principalement :

- 20 interpellations relatives à des personnes signalées en BNG à rechercher pour auditions SALDUZ IV.
- 14 dans le cadre de vols qualifiés dans habitations.
- 11 dans le cadre de VIF (Violences intrafamiliales).
- 08 pour détentions et trafic de stupéfiants.
- 07 dans le cadre de coups et blessures volontaires (bagarres).
- 07 dans le cadre de vols simples.
- 06 dans le cadre de rébellion.
- 04 dans le cadre de faits de mœurs.
- 03 dans le cadre de vols avec violences.
- 03 dans le cadre d'une ordonnance de capture.

Les autres arrestations ont été exécutées pour des faits d'agissements suspects.

### **2.6.4. Centre MENA**

Nos services ont rédigé **440** fiches d'information relatives à l'indiscipline de mineurs étrangers qui n'étaient pas rentrés au centre pour 22h00 comme prévu (322 en 2021).

**05** dossiers de fugues de longue durée ont été établis par nos services.

**02** dossiers de coups et blessures entre mineurs étrangers ont été rédigés.

### **2.6.5. Contrôles multidisciplinaires (Lois Sociales, Auditorat du Travail, ...)**

Deux contrôles de grande ampleur ainsi que deux autres de moindre envergure ont été réalisés dans divers établissements (Horeca – Commerces – Construction bâtiments) en appui de différents services de contrôle des Lois Sociales, sous l'égide de l'Auditorat du Travail.

Nous soulignons la parfaite collaboration avec ces services.

## **2.6.6. Divers**

### **a) Auditions TAM (auditions audio-filmées de mineurs)**

14 auditions TAM et 08 auditions spécifiques « mineurs » ont été réalisées par nos trois collaborateurs formés à ce type de devoirs (idem 2021).

### **b) Dossiers ECO-FIN**

Le nombre de dossiers ECO-FIN est resté stable (+/- 40 dossiers). Ce sont principalement des dossiers ouverts suite à des faillites.

La crise COVID ainsi que la crise économique qui est toujours d'actualité risquent de faire augmenter ce type de dossier.

### **c) Dossiers « Escroqueries sur internet »**

Le nombre de dossiers de fraudes informatiques ou d'escroqueries via internet ne cesse d'augmenter.

Nous soulignons la masse de travail de recherches que nécessitent ces dossiers et l'excellent travail effectué dans le domaine par notre collaborateur Forensic ICT.

Une analyse sur les cinq dernières années des faits constatés sur le territoire de notre zone de police démontre l'ampleur du phénomène sachant que toutes les victimes ne déposent pas nécessairement plainte.

Aperçu de l'augmentation du nombre de dossiers pour des faits d'escroqueries avec internet :

<b>Année</b>	<b>Nombre de dossiers</b>	<b>Montant total du préjudice/an</b>
2018	61	136.426 €
2019	95	920.229 €
2020	133	889.179 €
2021	155	1.004.835 €
2022 (au 30/11/2022)	236	1.231.226 €

### **d) Dossiers « Stupéfiants »**

Ces derniers temps, même si la majorité des dossiers de stupéfiants sont liés à la consommation et la vente de « drogues douces » (Marijuana-Cannabis), nous constatons une augmentation de dossiers pour la consommation et la vente de cocaïne.

Nous sommes également confrontés à un développement de cultures de plants de cannabis (cannabicultures) dans des hangars installés sur le territoire de notre zone de police. La Province de Namur dans son ensemble connaît le même phénomène.

En 2022, environ 2.000 plants de cannabis ont été saisis et détruits par notre service.

Les enquêtes en cette matière ont été menées en collaboration avec nos collègues de la PJF Namur et des services d'enquête de zones de police limitrophes.

**e) Dossiers « Terrorisme – Radicalisme – Extrémisme »**

Nous continuons à suivre les différentes entités connues en matière de « Terrorisme » au sens large, principalement pour des motifs liés au Radicalisme.

Une attention particulière est donnée au milieu des mouvements extrémistes, tant de droite que de gauche.

Des réunions sur le sujet entre différents services sont suivies en distanciel et nous entretenons des contacts réguliers avec nos collègues spécialisés en la matière (Ministère de l'Intérieur ; OCAM ; DGJ Terro ; SGRS ; Sûreté de l'Etat).

De même, nous sommes attentifs aux supporters à risques des clubs de football qui se déplacent dans les installations des 2 clubs jouant en Nationale (Meux et Aishe-en-Refail).

Trois membres de notre personnel ont suivi la formation de « spotter » pour faciliter l'encadrement des supporters à risques. Trois PV ont été rédigés dans le cadre d'infractions à la Loi football lors du match « Meux-Namur » du 5 novembre 2022.

## 2.7. DIRECTION DU PERSONNEL ET DE LA LOGISTIQUE

### 2.7.1. Evolution du personnel

#### a) Etat du personnel et situation par genre

Tableau organique du personnel opérationnel :

1 CDP	5 CP	16 INPP	64 INP	1 AGP	= 87 policiers
-------	------	---------	--------	-------	----------------

Tableau organique du personnel administratif (Calog) :

2 Niv A	4 Niv B	7 Niv C	4,5 Niv D	= 17,5 Calog
---------	---------	---------	-----------	--------------

A la fin de l'année 2021, le personnel opérationnel s'élève à 80 (norme KUL de 2003 : 79,4) et le personnel calog à 13,5 (ETP). A la fin de l'année 2022, le personnel opérationnel s'élève à 85 et le personnel Calog à 14,5 (ETP). La zone n'a plus de personnel détaché.

#### b) En matière de NAPAP (non-activité préalable à la pension) :

2 INP et 1 INPP ont bénéficié du régime.

1 des INP a été pensionné au 1<sup>er</sup> février 2022 et l'INPP au 1<sup>er</sup> mai 2022.

#### c) En matière de temps partiels (congé parental et semaine de 4 jours) :

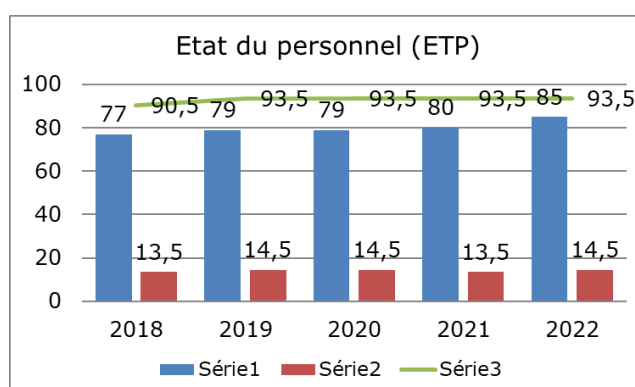
- 1 INP (proximité Gembloux) pour 4 mois et 1 INP (SLR) pour 8 mois ;
- 4 Calogs.

#### d) Absences diverses :

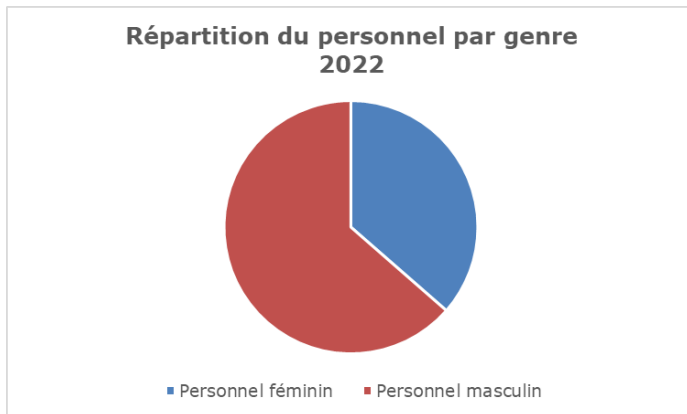
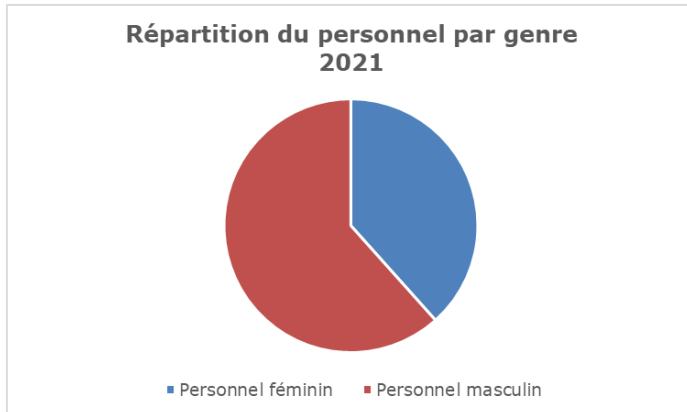
- 1 INP (Sv Intervention) et 1 INPP (Sv Proximité) sont en absence de longue durée pour raisons personnelles ;
- 1 INP (Sv Intervention) est en formation AINPP depuis octobre 2022.

#### e) Membres du personnel pensionnés :

3 membres du personnel opérationnel (2 INP et 1 INPP) ont été pensionnés en 2022 (01/02/22 – 01/05/22 – 01/06/22).

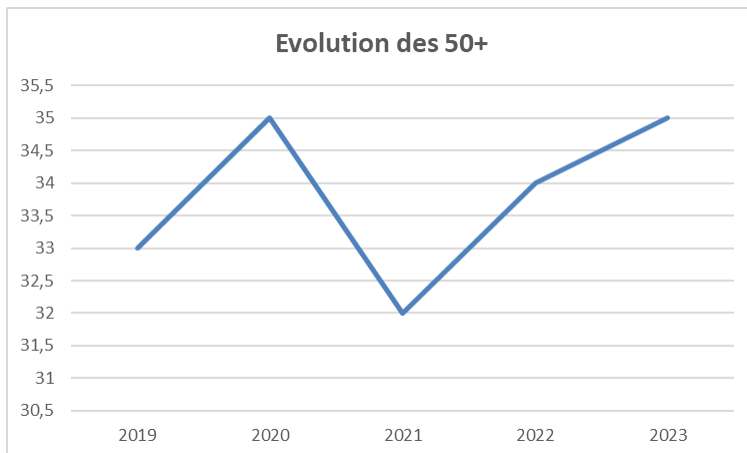


f) **Situation par genre :**



**2.7.2. Evolution de la classe d'âge des 50+**

Tenant compte de l'allongement des carrières, l'évolution de la classe d'âge des 50+ de la zone devient une donnée pertinente.



### **2.7.3. Cycles de mobilité**

En 2022, nous avons accueilli 10 nouveaux membres du personnel (en remplacement de départs et pour remplir le cadre) :

- 1 INPP pour le Service Intervention ;
- 1 INPP chef du poste de Proximité à La Bruyère ;
- 7 INP pour le Service Intervention ;
- 1 secrétaire pour le Service Roulage.

Par ailleurs, 2 anciens INP de la zone sont également revenus comme INPP au Service Intervention après leur formation.

Pour les départs, deux INP du Service Intervention ont obtenu un nouveau poste par mobilité et quitteront la zone en 2023 (mars et juillet).

### **2.7.4. Thématiques GHR**

#### **a) Diversité**



Notre zone de police reste sensibilisée en matière de diversité tant au niveau des ressources humaines que dans nos relations avec la population, avec notre policière de référence.

La zone poursuit sa collaboration avec l'entreprise de travail adapté Gembloutoise « Les Dauphins » pour des travaux de jardinage, mais également pour le nettoyage des vitres du commissariat. Cela permet de contribuer, à notre échelle, à la réinsertion socio-professionnelle de personnes présentant un handicap.

#### **b) Service DPL**

Le chantier d'extension du commissariat de Gembloux a débuté en avril 2022 et comprend une charge importante de travail (réunions de chantier hebdomadaires, suivi et gestion).

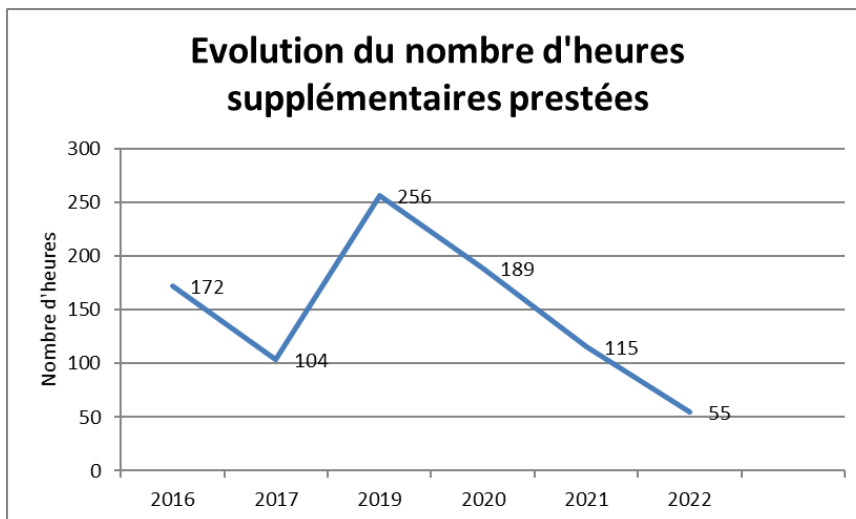
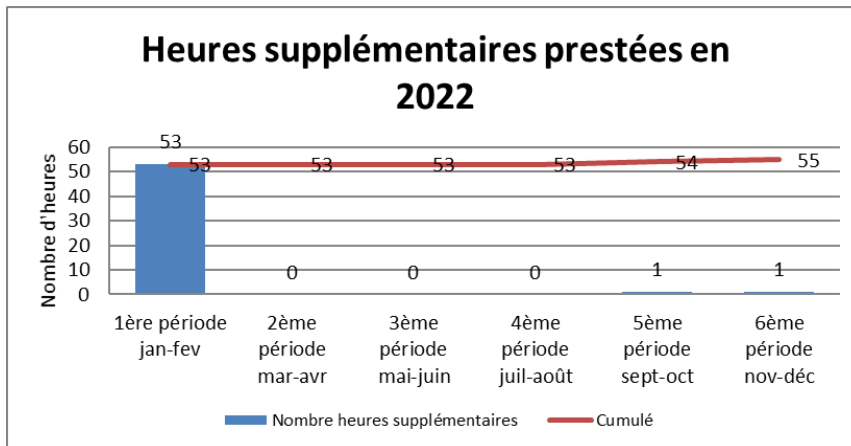
En 2022, nous avons accueilli une nouvelle collaboratrice au sein du service (glissement interne). Elle collabore directement en matière de gestion du personnel, mais s'implique également dans des dossiers de la Logistique.

De nouvelles perspectives s'ouvriront encore à court terme pour le service DPL.

Le logiciel iA.Docs (courrier entrant et sortant) est utilisé depuis début 2022 et permet un bon suivi des dossiers du service ainsi qu'une gestion « paperless ».

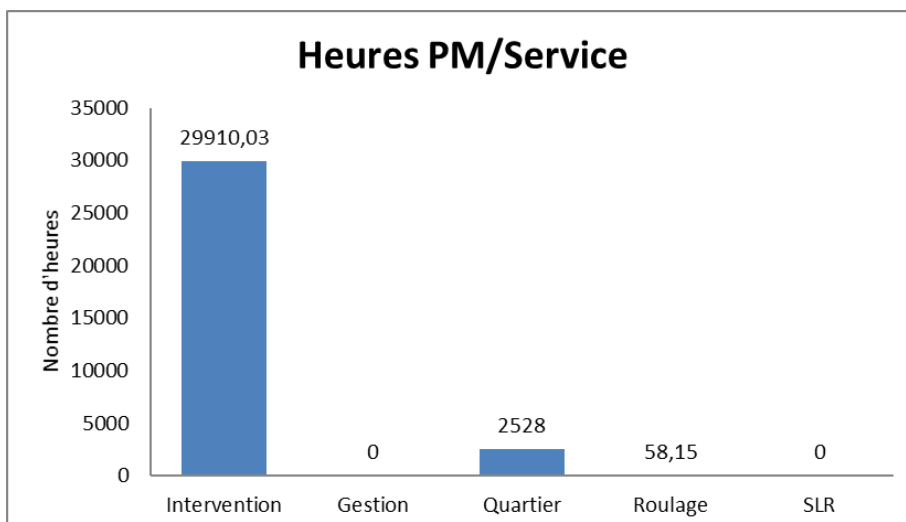
## 2.7.5. Prestation du personnel

### a) Heures supplémentaires



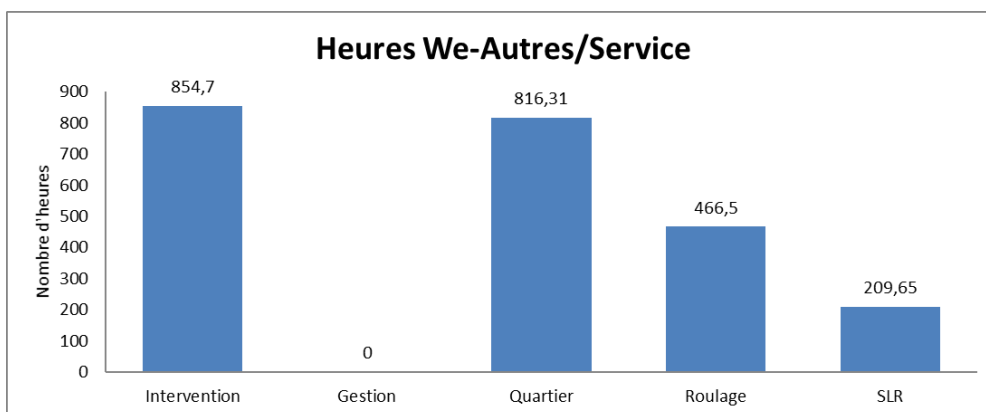
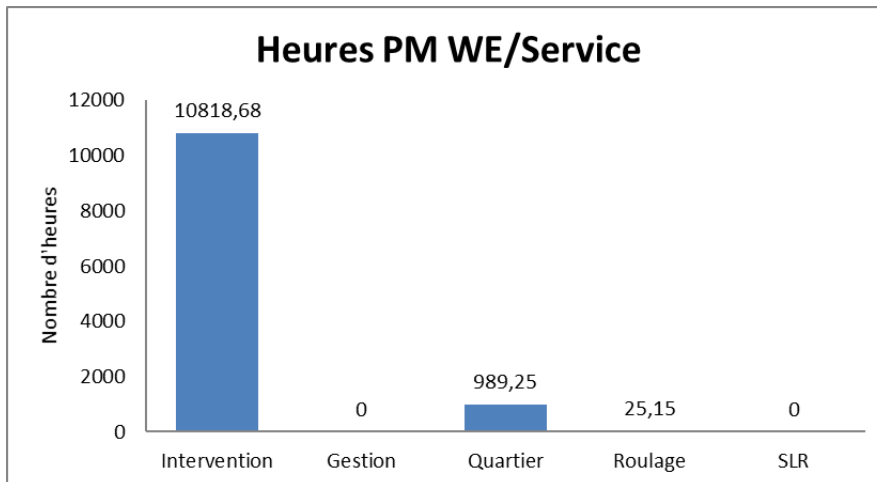
### b) Heures de WE et heures de prestation en PM (permanence mobile)

Le nombre d'heures de PM est global et reprend le nombre d'heures de PM prestées le WE.

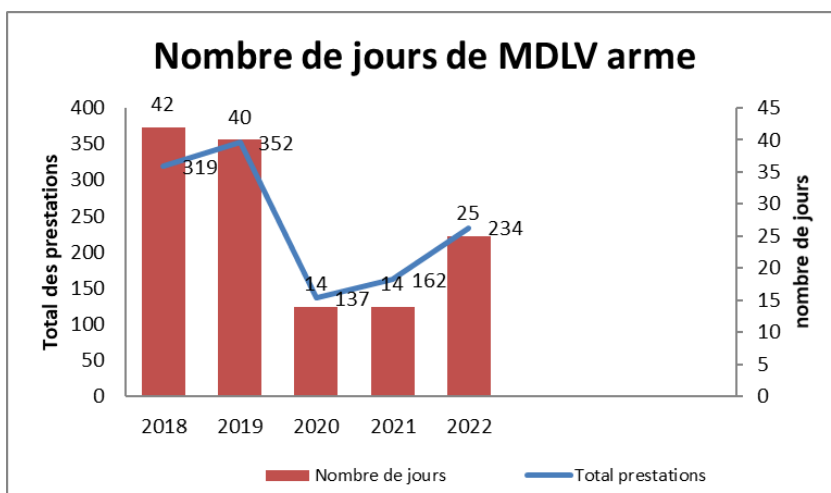


Le nombre d'heures de PM pour le Service Quartier a diminué par rapport à l'année dernière :

- En 2021 : 2.648 heures sur un total de 31.913 heures.
- En 2022 : 2.528 heures sur un total de 32.496 heures.



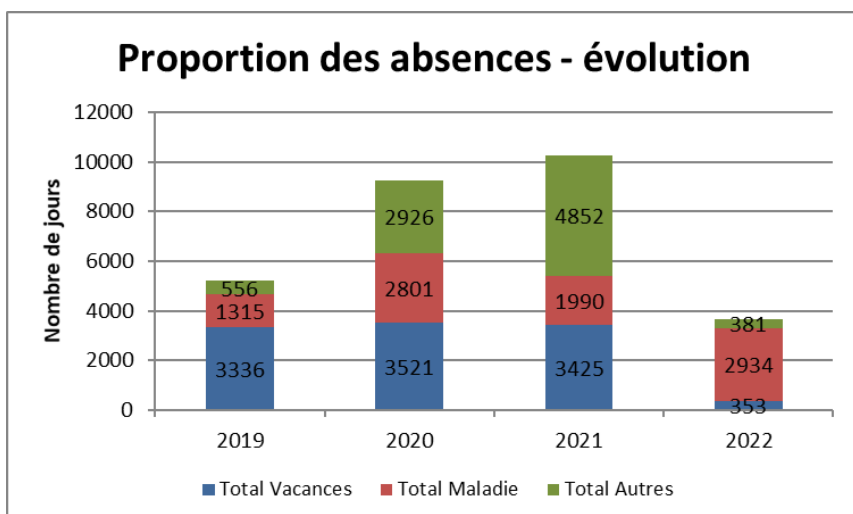
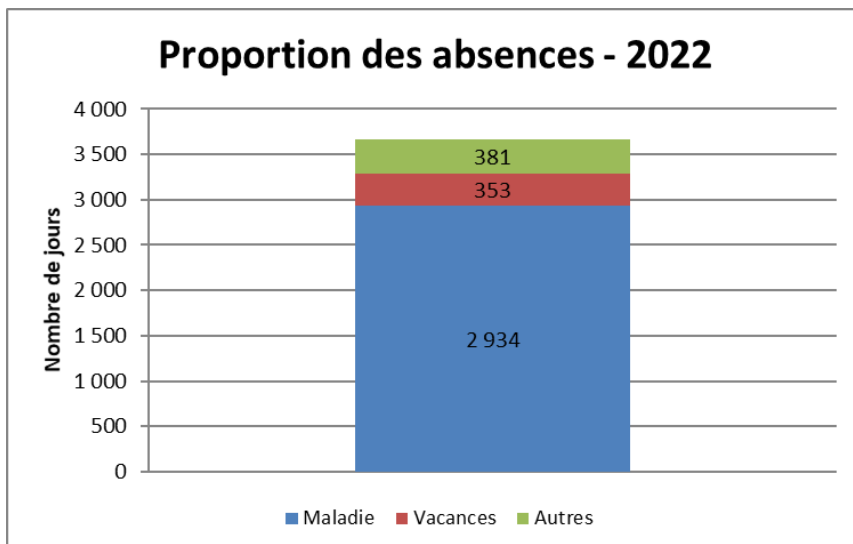
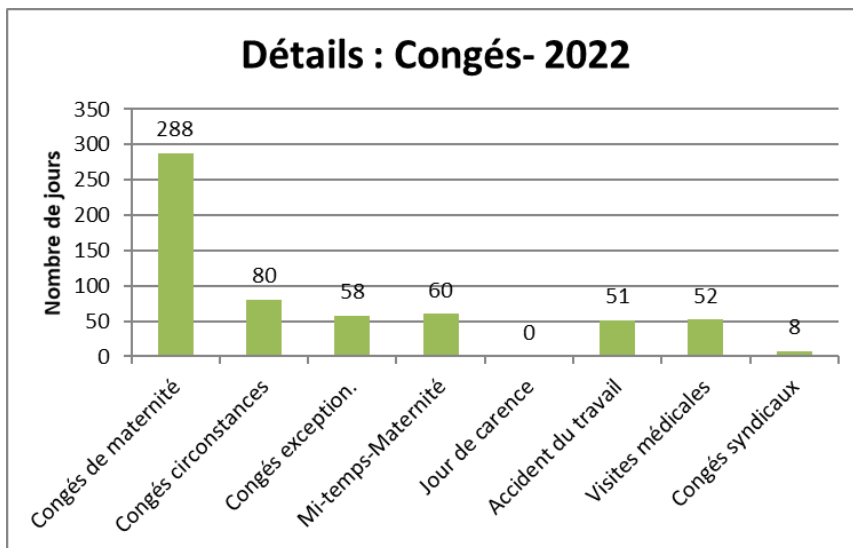
### c) Entraînements MDLV (Maîtrise De La Violence)



16 jours d'entraînements MDLV sans arme (Dojo et TTI) ont été donnés en 2022.

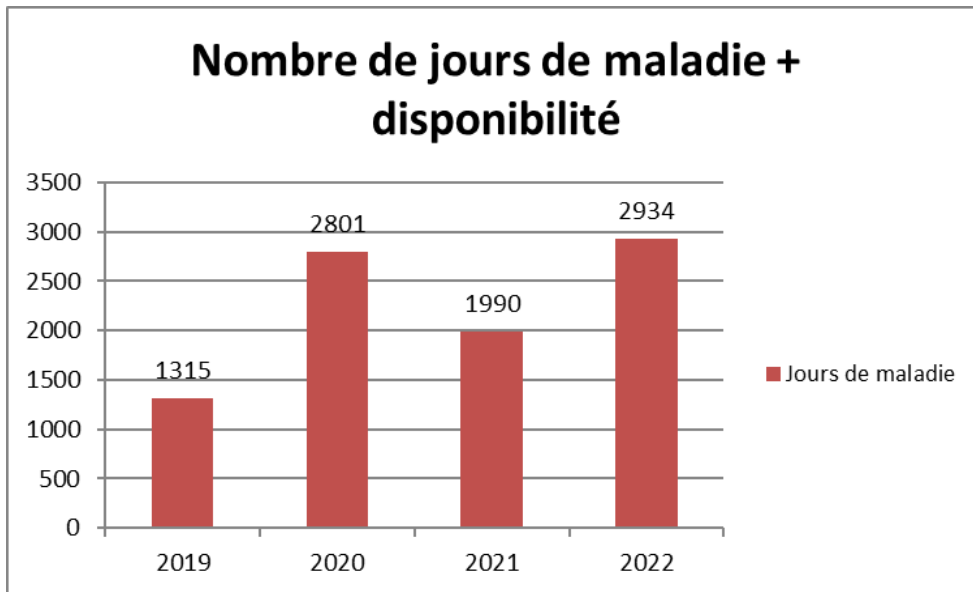


#### d) Congés



### e) Les incapacités

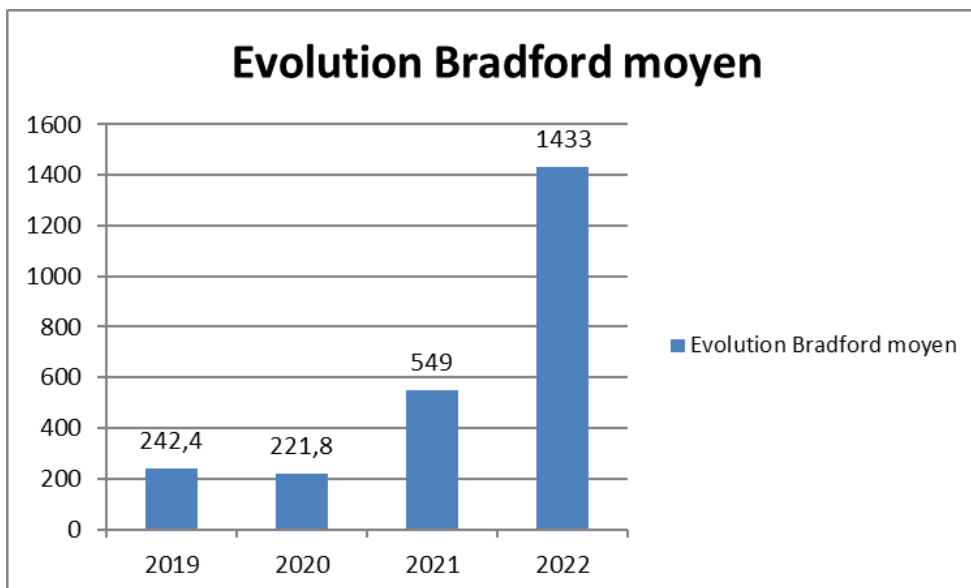
Absentéisme pour cause de maladie :



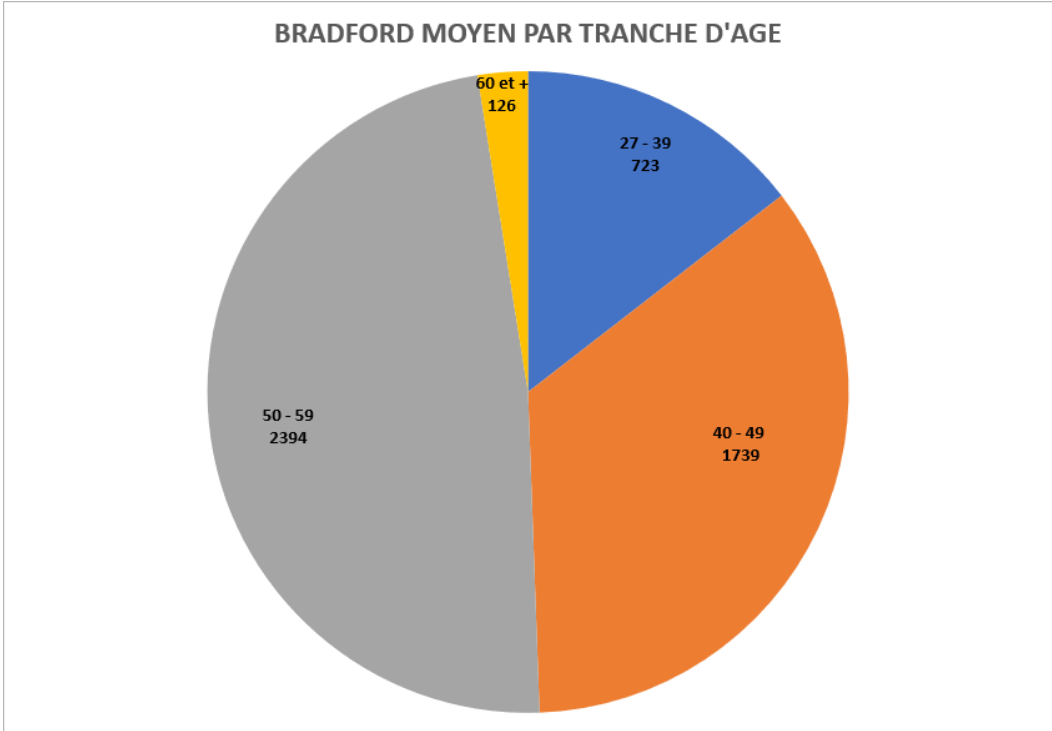
On peut constater une augmentation significative du nombre de jours de maladie en 2022.

On constate également (voir ci-dessous) une explosion du facteur de Bradford et du taux d'absentéisme de la zone.

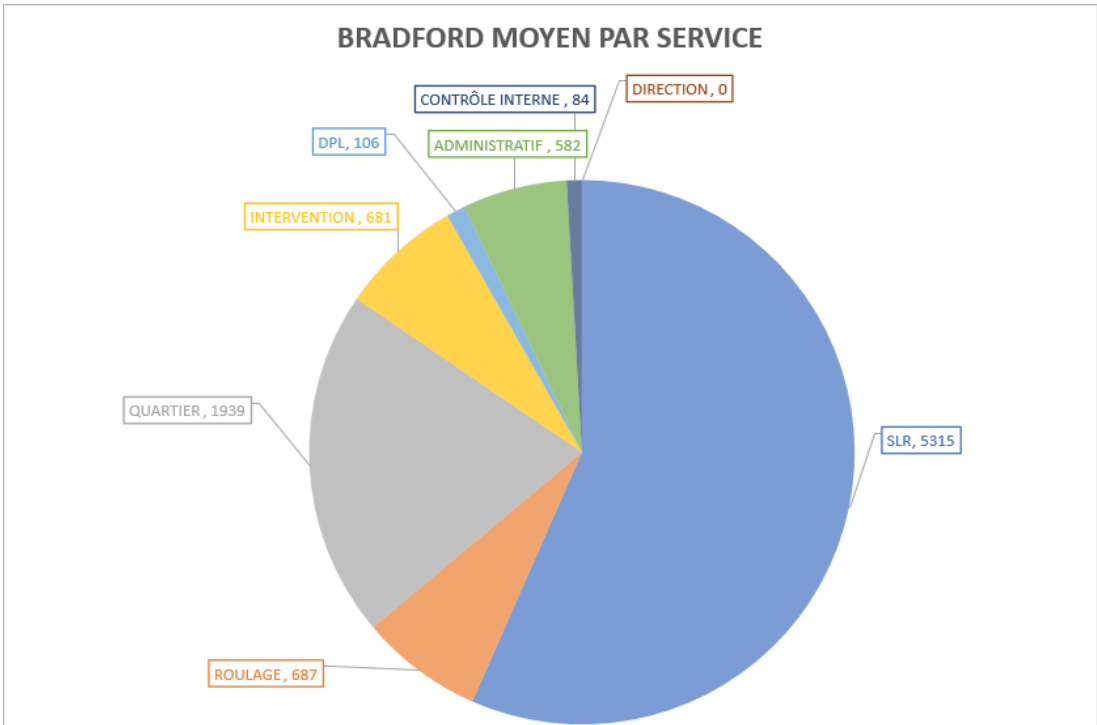
Le **facteur Bradford** exprime un facteur de « dérangeabilité ». Il est calculé en fonction des périodes d'incapacité et du nombre de jours de celles-ci.



En 2022, le facteur Bradford moyen par groupes d'âge et par service se répartit comme suit :

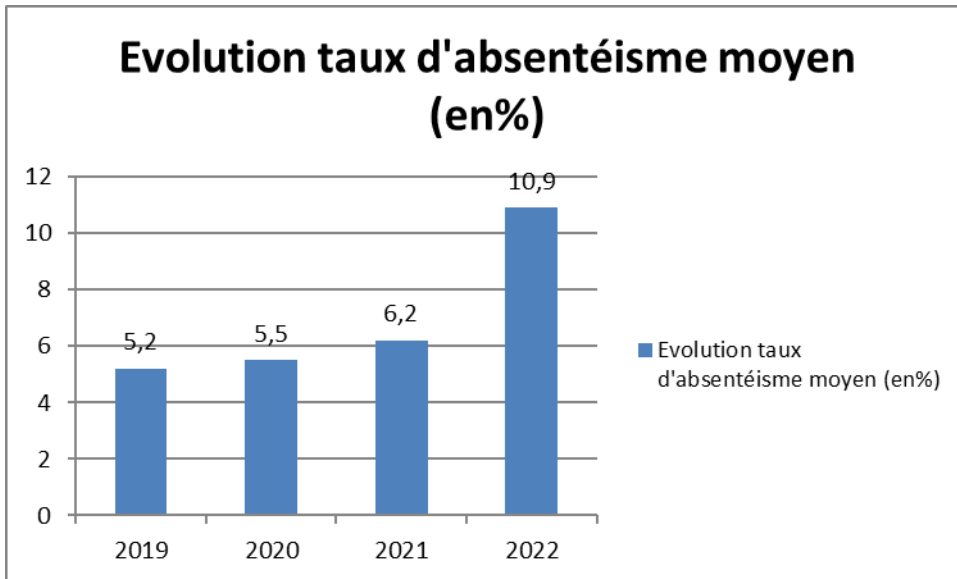


On peut souligner que le facteur de Bradford moyen le moins élevé se retrouve chez les membres du personnel de 60+.

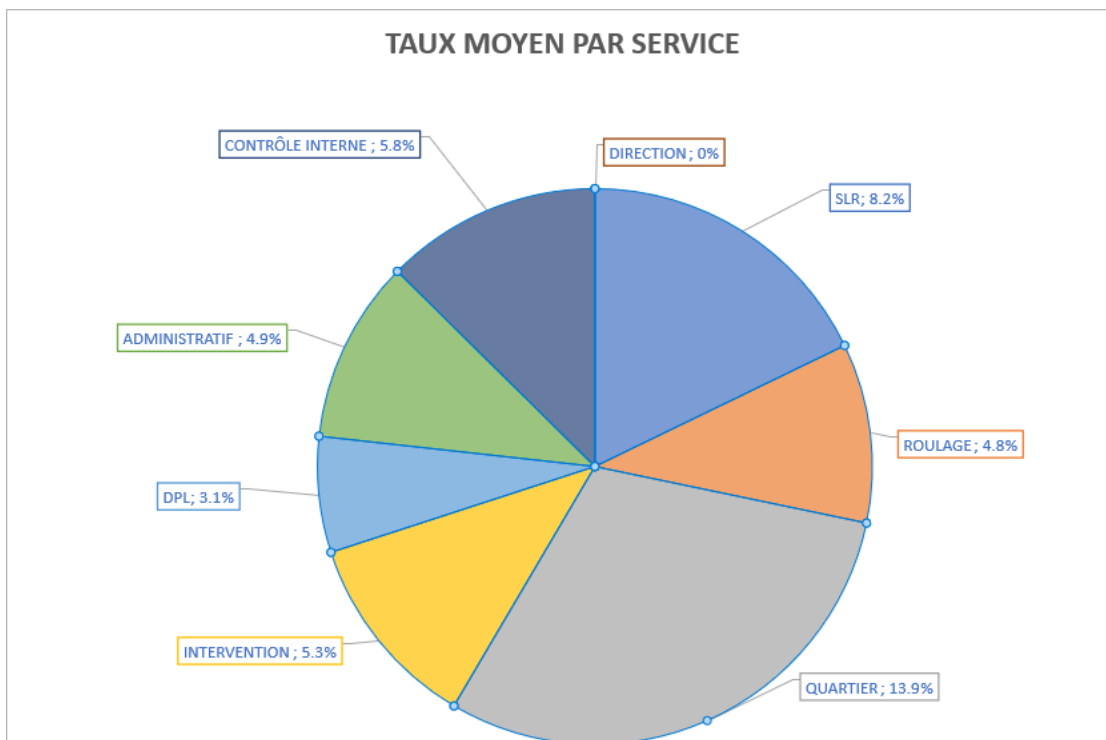


Le facteur de Bradford le plus élevé se trouve dans le service SLR (largement au-delà de la moyenne de la zone).

Le **taux d'absentéisme** exprime la part du nombre de jours d'absence par rapport à celui des jours théoriquement travaillés.



Le taux d'absentéisme par service :



On constate que le taux d'absentéisme le plus élevé en 2022 touche le service quartier (au-dessus de la moyenne de la zone).

## f) Les accidents du travail

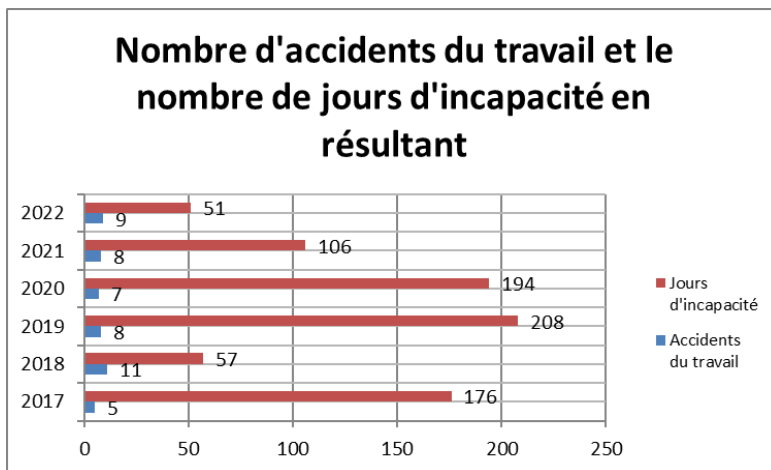
Le nombre d'accidents du travail en **2021** est de **8 dossiers** d'accident (106 jours d'incapacité + 6 jours liés à deux accidents du travail de 2020).

Le nombre d'accidents du travail en **2022** est de **7 dossiers** d'accident (40 jours d'ITT) et de **2 accidents sur le chemin du travail** (11 jours d'ITT).

### Types :

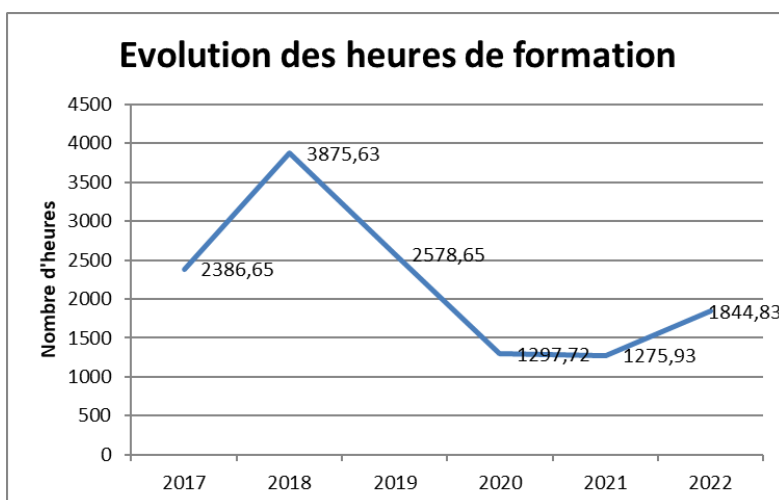
- Accidents de roulage (3) ;
- MDLV (2) ;
- Heurt d'objet (1) ;
- Chemin du travail (1 auto et 1 vélo) ;
- Morsure animal (1).

Rentes octroyées suite à des IPP en 2022 : 2 (accidents de 2019 et 2020).



## 2.7.6. Les formations

### a) Les heures de formations



Le nombre d'heures de formation repart à la hausse suite à la fin de la crise sanitaire.

## **b) Les formations suivies**

Formations externes : 38 formations ont été suivies en externe :

- ARRIMAGE
- BEPAD
- COPPRA
- CPV
- CRA STUPS
- CT POIDS LOURD
- DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE
- DOMICILE + SÉJOUR IRRÉGULIER
- DRONE
- EPI
- FFPJ
- FOCUS
- GESTION D'ÉVÈNEMENTS TRAUMATOGENES
- MENTOR
- MENTOR REVISITE
- OPJ
- POINT DE CONTACT RECRUTEMENT
- PRÉVENTION SUICIDE
- RAAVIS
- RECYCLAGE EPI (GEMBLOUX)
- RECYCLAGE PRÉVENTION VOLS
- RECYCLAGE SECOURISME
- RECYCLAGE SMV
- RECYCLAGE TECHNOPRÉVENTION
- RÉSEAUX SOCIAUX
- RÉUNION RÉSEAU TAM NAMUR
- SAC
- STUP
- TACHYGRAPHE
- TECC TRAINER
- TRAINER STUP AU VOLANT ACADEMIE JURBISE
- TRAITEMENT DE L'INFORMATION POLICIÈRE OPÉRATIONNELLE PAR LE CALOG
- VIF RÉFÉRENT
- WOCODO
- TRANSPORT EXCEPTIONNEL PRATIQUE
- URGENCE, PRESSION, STRESS, ... ACTIONS
- VIF RÉFÉRENT
- FORMATION DE BASE CADRE MOYEN

En 2021, 17 formations externes ont été suivies contre 11 en 2020 (53 en 2019).

Formations internes : 15 formations (plusieurs sessions pour certaines formations) ont été dispensées en interne.

Il s'agit des formations suivantes :

- ACCUEIL
- APPOINT
- CALOG TRAITEMENT DE L'INFORMATION POLICIÈRE OPÉRATIONNELLE
- CPVS
- ACCUEIL
- EPI
- APOSTILLES - COURRIER
- IADOCS
- APOSTILLES - COURRIERS
- I+BELGIUM
- O365
- SERENITY
- SECOURISME
- DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE
- WOCODO

En 2021, 4 formations ont été dispensées en interne contre 6 en 2020 (13 en 2019).

### c) Mentor et stagiaires

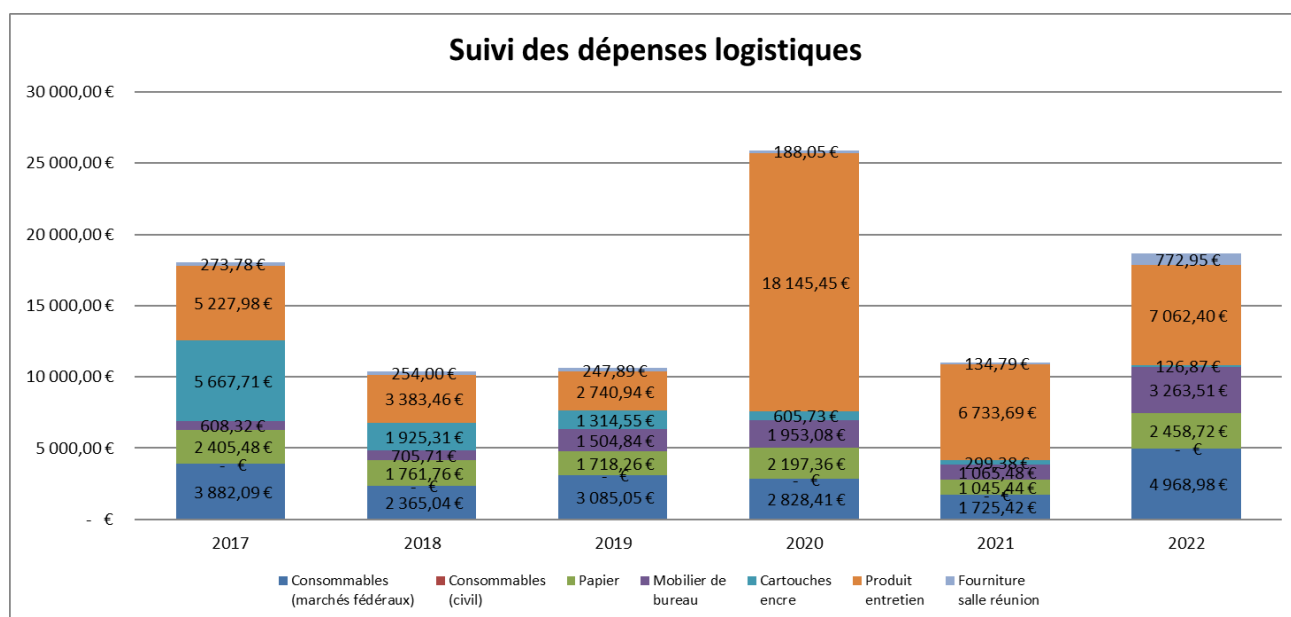
En 2022, la zone de police a accompagné plusieurs stagiaires : 8 AINP, 2 AINPP et 2 ACP.

La situation des détenteurs du brevet mentor est la suivante :

NOM	PRENOM	GRADE	SERVICE	DATE FORMATION DE BASE	DATE FORMATION "REVISITE"	FORMATION "REFERENT"
Hougardy	Yves	CP	Proxi	mars-05		
Alvarez	Emmanuel	INPP	Proxi	sept-06	04-oct-16	
Chanet	Pascal	INPP	Proxi	sept-08	21-juin-16	
Soete	Thomas	INPP	Proxi	mai-08	28-avr-15	
Lemaire	Sébastien	INPP	Interv			sept-21
Fontaine	Gil	INP	Interv	2021		
Clément	Axel	INP	Interv	oct 2021 mentor ops (ANPA)		
Frémy	Jérôme	INP	Interv	Formation mai 2022		
Romain	Sarah	INP	Interv	Formation mai 2022		

## 2.7.7. La logistique

### a) Evolution des dépenses logistiques



Quelques investissements ont été réalisés en 2022, notamment pour du mobilier de bureau.

#### Acquisitions spécifiques pour 2022 :

Lecteur de badge porte latérale + antenne déportée	1978.35 € ttc
Canon à chaleur (garage)	425.85 € ttc
Obturateur de trous carrosserie	341.22 € ttc
Nébulisateur + produits désinfectants	960.38 € ttc
Four micro-ondes X2	189.90 € ttc
Coffre arme pour La Bruyère	85.31 € ttc
Armoire Securitas	1605.32 € ttc
Panneaux vidéo surveillance X2	317.69 € ttc
Karcher Eghezée	342.98 € ttc

Comme chaque année, des petits achats sont effectués pour soutenir la cause de Child Focus et Médecins sans frontières (233,30 euros).

L'ouvrier de la zone a effectué des travaux spécifiques en 2022 :

- Cloison entre deux bureaux du roulage.
- Peinture.

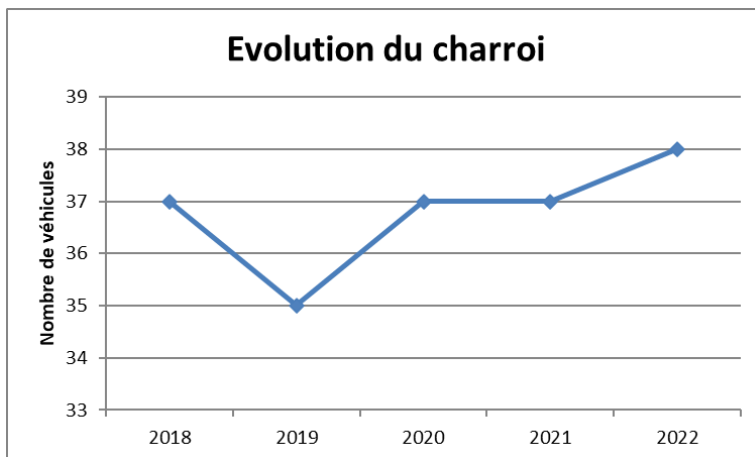
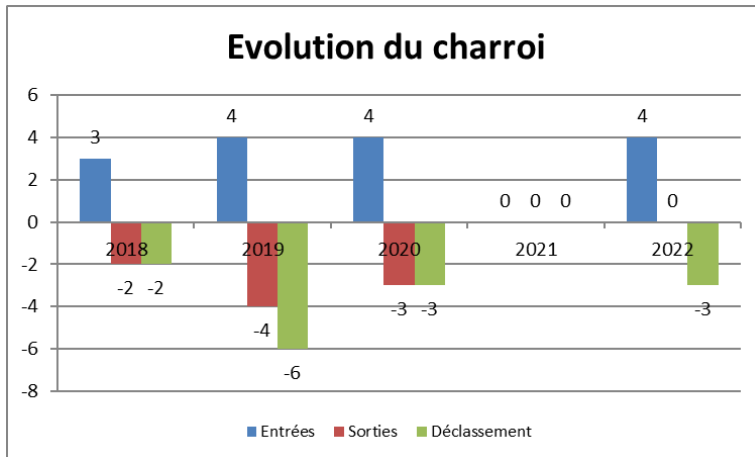


## b) Evolution du charroi en 2021

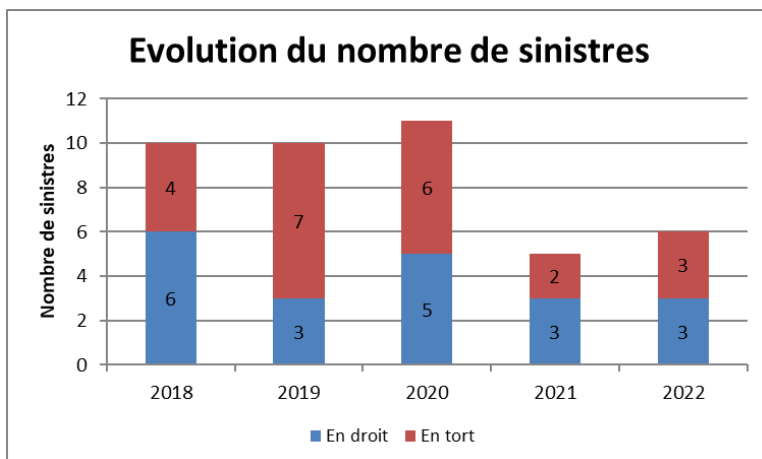
### 1/ Entrées et sorties

4 véhicules ont été livrés en 2022 (commandés en 2021) et 3 déclassés.

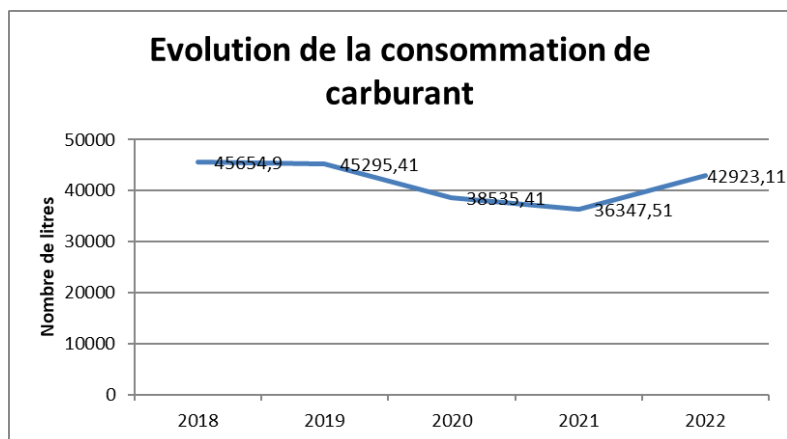
1 véhicule a été commandé (Mercedes Vito) et sera seulement livré en 2023.



### 2/ Sinistres véhicules



### 3/ Consommation de carburant



### c) Matériel informatique

L'inventaire du matériel informatique au 31/12/2022 :

	<b>PC ISLP</b>	<b>Internet</b>	<b>Focus</b>
<i>Gembloux</i>			
3 <sup>ème</sup> gén.tour	4	13	
4 <sup>ème</sup> gén.VM*	47		
NUC (boitier)	12	3	
Laptop		12	
Tablettes		6	4
<i>Eghezée</i>			
4 <sup>ème</sup> gén.VM*	5		
NUC (boitier)	2	1	
Tablettes		1	2
<i>La Bruyère</i>			
4 <sup>ème</sup> gén.VM*	6		
Laptop		1	
Tablettes		1	
<b>Sous-total</b>	<b>76</b>	<b>38</b>	<b>12</b>
<b>Total</b>	<b>126</b>		

<b>Unités d'impression</b>	<b>Lieux</b>
<i>Gembloux</i>	
Copieurs multi-fonction	4
Imprimantes bureau	3
<i>Eghezée</i>	
Copieurs multi-fonction	1
Imprimantes bureau	
<i>La Bruyère</i>	
Copieurs multi-fonction	1
Imprimantes bureau	1
<b>Total</b>	<b>10</b>

\*machine virtuelle

## **2.7.9. Principales actions entreprises par les conseillers en prévention**

### **a) Participation à diverses réunions des deux conseillers en prévention**

- Participation aux comités de concertation de base (mars, juin et octobre).
- Participation aux réunions hebdomadaires de chantier (extension commissariat de Gembloux).

### **b) Actions entreprises par les conseillers en prévention**

- Fourniture de porte-matraque, porte-menottes, porte-chargeur afin de décharger le ceinturon.
- Fourniture de housses tactiques de gilet pare-balle afin de décharger le ceinturon (Sv intervention).
- Sécurisation des installations électriques du commissariat de Gembloux. (Adaptation des plans pour les tableaux électriques).
- Fourniture de sièges ergonomiques.
- Fourniture de siège de bureau.
- Visite des lieux de travail pour les 3 sites.
- Contrôles obligatoires annuels effectués.
- Suivi du rapport annuel 2022.
- Suivi des rapports VLT 2022 pour les 3 sites.
- Rapport mensuel.
- Rapport annuel.
- Rapport quinquennal.
- Suivi fourniture de porte lampe et porte spray rigides adaptés pour les nouvelles housses (Sv intervention).
- Suivi fourniture de chaussures et de pantalons adaptés pour les opérationnels.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique, de masques chirurgicaux, produit désinfectant.
- Achat d'un canon à chaleur pour notre mécanicien.
- Elaboration du plan de vaccination antigrippe.
- Elaboration d'analyses de risques.
- Remplacement des chaises client en tissu par des chaises en plastique pour les 3 sites.
- Fourniture de menottes et porte-menottes plus adaptés pour le service intervention.
- Fourniture d'un nettoyeur à haute pression (Eghezée).
- Fourniture de gilets pare-balle discrets (roulage).
- Remplacement de la porte de sortie de secours.
- Projet d'adaptation de la sécurisation partielle de l'accueil suivant la norme GPI 91 (phase 1). Les travaux seront réalisés en 2023.

**c) Formations pour les conseillers en prévention** : pas de formation en 2022.

### **d) Formations pour le personnel**

- Recyclage des secouristes des 3 sites de la zone.
- Recyclage des équipiers de première intervention.

## 2.8. SECRETARIAT DE ZONE

En 2022, il y a eu **12** séances du collège de police et **04** séances du conseil de police dont la première s'est encore tenue en vidéoconférence. Les suivantes ont repris en présentiel.

Les séances du collège de police et du conseil de police ont été entièrement gérées avec le logiciel iA.Délib. Ce logiciel permet un échange facile des informations et documentations, et favorise une gestion « paperless ».

Un transmis systématique des procès-verbaux et des délibérations des collèges et conseils de police est fait à la Province. Les marchés publics font l'objet également d'une notification systématique à l'autorité de tutelle provinciale. La Province est entièrement satisfaite de ces envois systématiques.

En 2022, un marché public de travaux pour la sécurisation de l'accueil (phase 1) a été réalisé. Les procédures d'acquisition ont été suivies par l'intermédiaire de marchés-cadre ou sur facture acceptée.

La secrétaire de zone a également assisté à 3 réunions du comité de concertation de base et un conseil zonal de sécurité.

# Conclusion

En police administrative, comme déjà évoqué dans l'introduction, l'année 2022 « post-covid » a connu une augmentation de nos missions d'encadrement des manifestations et autres événements en tous genres. Les renforts extérieurs que nous avons fournis en HYCAP (capacité hypothéquée au profit d'autres zones) s'élèvent à 1.047 heures de prestation. Ces événements ayant lieu le week-end, ce type de mission impacte inexorablement l'enveloppe budgétaire des allocations de nuit et de week-end.

Au niveau de la police judiciaire, des faits très graves ont été commis sur notre territoire, engendrant une quantité de travail conséquente pour nos enquêteurs (à titre d'exemples : un individu gravement blessé par balle a été déposé devant la caserne des pompiers d'Eghezée ; une plantation de 2.000 plants de cannabis a été démantelée en région gembloutoise ; une tentative de meurtre à coups de marteau s'est produite à Eghezée ; un assassinat a été commis à Loncée ; un couple de personnes âgées a été sauvagement agressé dans leur habitation à Meux (vol avec violences) ; pour ne citer que ces événements-là).

Nous avons aussi connu une épidémie de cambriolages, certains étant liés à des vols de véhicules au départ de l'habitation visitée. Des suspects ont été interpellés dans le cadre d'une première vague de vols de véhicules. Une autre enquête est toujours en cours en collaboration avec nos collègues de la PJF pour une seconde vague de vols. Nous pouvons dès lors nous féliciter d'avoir un taux d'élucidation satisfaisant même si l'idéal serait que ces vols ne se produisent pas. Plus que jamais, les conseils de techno-prévention sont déterminants pour éviter les cambriolages.

Ce qui est également très important, c'est la « vigilance sociale ». Nous n'avons cessé de répéter que si une situation anormale est constatée, que si des agissements potentiellement suspects sont détectés, il convient d'appeler directement le 101 afin que des équipes de police puissent être rapidement diligentées sur place. Ce réflexe est bien plus utile que de constater des faits, voire de les filmer avec son smartphone et de les répercuter bien après leur commission sur les boutons "Alertez-nous" des organes de Presse, sur les réseaux sociaux (Facebook) ou par un mail tardif aux autorités communales ... C'est trop tard et anxiogène. Citoyens et policiers doivent être partenaires pour une police visible et efficace !

Alors que de nombreux efforts ont été réalisés depuis 2 ans pour assurer un effectif complet au sein du Service Intervention (10 membres du personnel ont rejoint les rangs de ce service d'urgence – voir page 38), c'est malheureusement le Service Proximité qui a connu en 2022 une année très compliquée de par l'absence de trop nombreux collègues victimes d'accidents dans la sphère privée ou atteints de maladies parfois graves et de longue durée. Avec le retour progressif de plusieurs d'entre eux, nous espérons un avenir meilleur pour 2023.

En théorie, la norme de prestation annuelle d'un « équivalent temps plein » (ETP) est de 1.234 heures par an. Les 1.537 jours (de 7h36) de congé de maladie des membres du Service Proximité représentent grosso modo un effectif total de 9 policiers indisponibles toute

l'année. Nous avons également indiqué que les tâches « hors quartier » représentent 1.820 heures par an et que 6.448 heures ont été consacrées à la fonction de planton/accueil/téléphone. Ce volume global d'heures correspond à 6 policiers ETP. Dans les chiffres, cela signifie dans l'absolu, qu'en 2022, pas moins de 15 agents de quartier sur un effectif total de 22 ont été « indisponibles » pour leurs propres missions de police de proximité et ce, pour cause de maladie et de missions « autres ». Alors ..., on ne voit jamais son agent de quartier et on se demande ce que fait la police ? Elle fait ce qu'elle peut avec ce qu'elle a ...

Rappelons qu'au moment de la constitution de la zone de police en 2002, le nombre total d'habitants était de +/- 42.000. Il est à présent de 52.203 habitants, soit une augmentation de près de 25 % en moins de 20 ans (10.200 habitants supplémentaires alors qu'à titre de comparaison, la commune de La Bruyère compte à elle seule 9.298 habitants au total). La charge de travail est donc toujours plus importante avec des moyens humains qui n'ont pas beaucoup évolué depuis 20 ans. On peut clairement affirmer que nous travaillons à flux tendu, c'est à dire que notre activité est intense et constante.

Pour faire face à l'augmentation incessante de la bureaucratie, nous devons nous adapter afin de tenter de libérer de la capacité. La révision des horaires d'ouverture et l'acquisition d'un logiciel de prise de rendez-vous en ligne nous aident en ce sens. Si la digitalisation du travail policier est indispensable afin de faciliter et d'optimiser nos tâches, elle a malgré tout un coût non-négligeable.

Sur un cadre organique de 87 membres du cadre opérationnel, notre corps de police compte actuellement 85 policiers dont 3 sont indisponibles (2 sont en congé sans solde et 1 Inspecteur est en formation de promotion à l'académie pour devenir Inspecteur principal).

Vu la pression budgétaire actuelle due à un contexte économique global très compliqué, nous sommes dans l'impossibilité de remplacer en 2023 deux membres du personnel qui quittent la zone en avril et en juin pour bénéficier du régime de non-activité préalable à la pension (NAPAP).

Le budget de la zone de police est composé à presque 90 % de la charge salariale, rendant la marge de manœuvre financière très réduite pour mener de nouvelles initiatives. Par ailleurs, notre budget est aussi impacté par les décisions prises au niveau fédéral telles que les indexations salariales successives, le nouveau système des chèques-repas, la charge financière de la NAPAP (système de prépension des policiers) et les prochaines revalorisations du traitement des policiers. A cela s'ajoutent aussi les coûts engendrés par la crise énergétique. Au total, pour faire face à la charge salariale grandissante, le budget de la zone a été augmenté de plus d'1 million d'euros, passant de 8.651.859 € en 2022 à 9.671.282 € en 2023.

La finalisation du chantier de l'extension du commissariat, prévue en avril-mai 2023, entraîne des frais d'aménagement et d'équipement substantiels, nous obligeant à réduire nos investissements habituels (à titre d'exemple, un seul véhicule de patrouille sera remplacé en 2023, l'achat d'une nouvelle moto a été abandonné et le remplacement du véhicule radar est reporté).

Depuis des années, la gestion de la zone est caractérisée par une discipline budgétaire stricte et une gestion prévisionnelle rigoureuse, permettant ainsi d'assurer une situation financière saine et durable. Compte tenu du contexte économique actuel et des avancées statutaires au bénéfice de tous les agents, nous avons été contraints de solliciter auprès des communes un effort particulier inhabituel. Nous avons été entendus et soutenus. Il s'agit d'une belle marque de confiance qui nous est accordée et nous en sommes très reconnaissants. Les années qui arrivent nous obligeront à maintenir et poursuivre ces efforts ...

La pression budgétaire exercée sur les zones de police est très (voire trop) lourde à supporter. Le déficit entre l'augmentation des charges salariales et l'absence d'évolution proportionnelle des recettes fédérales retombe sur le dos des communes. Et quand on écrit aux autorités fédérales pour signaler que d'année en année, l'équilibre budgétaire devient de plus en plus difficile à trouver, on nous répond qu'il est grand temps de réfléchir à un nouveau mode de financement de la police locale et de redéfinir la taille optimale des zones de police. On nous exhorte à davantage de collaborations et autres synergies interzonales afin de diminuer les coûts de fonctionnement. L'autorité fédérale est convaincue que la mise en commun de matériels, de fonctions ou d'infrastructures est la solution pour réaliser des économies d'échelle. On nous invite même à réfléchir à des possibilités de fusions de zones ... Nous y voilà ! LA solution ultime pour le Fédéral est la fusion des zones de police.

Peut-être qu'un jour nous y serons contraints mais en attendant, nous y sommes « encouragés » (voir l'arrêté royal du 22 décembre 2022 portant l'attribution d'une dotation destinée à encourager la fusion des zones de police, M.B. du 20 janvier 2023).

Qu'en sera-t-il après les élections de 2024 ? A suivre ...

**CDP Christophe ROMBOUX**

Chef de corps

Zone de Police ORNEAU-MEHAIGNE

Février 2023